

DIRECTION GÉNÉRALE

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 avril 2026

Procès-verbal

Version intégrale



VILLE D'HYÈRES  
LES PALMIERS



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

**Du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES**SEANCE DU 17 AVRIL 2026**DIRECTION GÉNÉRALE  
QUORUM N° 1 :****DE LA DELIBERATION N° 1****A LA DELIBERATION N° 5**L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le DIX SEPT AVRIL,

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique BERNARDINI Maire de la ville d'HYERES LES PALMIERS

**ETAIENT PRESENTS** : Madame BERNARDINI, Monsieur AUDIBERT, Madame TROPINI, Monsieur BACCI, Madame CARRASSAN, Monsieur NIVAGGIOLI, Madame CLARAMUNT AGOSTA, Madame POLITI PISCHE, Monsieur AGOSTA, Madame BURKI, Monsieur BOUAKKADIA, Madame RICHARD, Monsieur GUYARD, Madame KISS, Monsieur BRUZZICHESSI, Madame ROY, Monsieur BERTRAND, Monsieur CHAUVET, Madame VICTORI, Monsieur GOLETTA, Madame CASTEL, Monsieur CACAUD, Madame BRUNO, Madame MARTIN, Monsieur ROSSOLINI, Monsieur EYRAUD, Madame DI CIACCIO, Monsieur BUVAT, Madame PETIT, Madame BOUZIANE, Monsieur FRATELLIA, Monsieur GIRARD, Monsieur EYNARD-TOMATIS, Madame COLLIN, Monsieur MASSUCO, Madame FERJANI, Monsieur VALENTIN.

**ABSENTS** :

Monsieur Francois CORNILEAU, Madame Chantal PORTUESE.

**EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,**

Monsieur MARTIN (pouvoir à Madame Karine TROPINI)  
Madame DELCROIX (pouvoir à Monsieur Mourad BOUAKKADIA)  
Madame METALNIKOFF (pouvoir à Madame Véronique BERNARDINI)  
Monsieur BOUISSET (pouvoir à Monsieur Grégory AUDIBERT)  
Madame MANA (pouvoir à Monsieur Sébastien FRATELLIA)  
Monsieur FERRE (pouvoir à Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS)

**CONSEILLERS EN EXERCICE : 45**

**DATE DE LA CONVOCATION : 10/04/2026**

**SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Lia PETIT**



VILLE D'HYÈRES  
LES PALMIERS

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## Du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

**DIRECTION GÉNÉRALE**

**SEANCE DU 17 AVRIL 2026**

**QUORUM N° 2 :**

**DE LA DELIBERATION N° 6**

**A LA DELIBERATION N° 6**

**L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le DIX SEPT AVRIL**

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique BERNARDINI Maire de la ville d'HYERES LES PALMIERS

**ETAIENT PRESENTS** : Madame BERNARDINI, Monsieur AUDIBERT, Madame TROPINI, Monsieur BACCI, Madame CARRASSAN, Monsieur NIVAGGIOLI , Madame CLARAMUNT AGOSTA, Madame POLITI PISCHE, Monsieur AGOSTA, Madame BURKI, Monsieur BOUAKKADIA, Madame RICHARD, Monsieur GUYARD, Madame KISS, Monsieur BRUZZICHESSI, Madame ROY, Monsieur BERTRAND, Monsieur CHAUVET, Madame VICTORI, Monsieur GOLETTA, Madame METALNIKOFF, Madame CASTEL, Monsieur CACAUD, Madame BRUNO, Madame MARTIN, Monsieur ROSSOLINI, Monsieur EYRAUD, Madame DI CIACCIO, Monsieur BUVAT, Madame PETIT, Madame BOUZIANE, Monsieur FRATELLIA, Monsieur GIRARD, Monsieur EYNARD-TOMATIS, Madame COLLIN, Monsieur MASSUCO, Madame FERJANI, Monsieur VALENTIN.

**ABSENTS** :

Monsieur Francois CORNILEAU, Madame Chantal PORTUESE.

**EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,**

Monsieur MARTIN (pouvoir à Madame Karine TROPINI)  
Madame DELCROIX (pouvoir à Monsieur Mourad BOUAKKADIA)  
Monsieur BOUISSET (pouvoir à Monsieur Grégory AUDIBERT)  
Madame MANA (pouvoir à Monsieur Sébastien FRATELLIA)  
Monsieur FERRE (pouvoir à Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS)

**CONSEILLERS EN EXERCICE : 45**

**DATE DE LA CONVOCATION : 10/04/2026**

**SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Lia PETIT**



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

VILLE D'HYÈRES  
LES PALMIERS

## Du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

DIRECTION GÉNÉRALE

SEANCE DU 17 AVRIL 2026

QUORUM N° 3 :

DE LA DELIBERATION N° 7

A LA DELIBERATION N° 29

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le DIX SEPT AVRIL

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique BERNARDINI Maire de la ville d'HYERES LES PALMIERS

**ETAIENT PRESENTS** : Madame BERNARDINI, Monsieur AUDIBERT, Madame TROPINI, Monsieur BACCI, Madame CARRASSAN, Monsieur NIVAGGIOLI, Madame CLARAMUNT AGOSTA, Madame POLITI PISCHE, Monsieur AGOSTA, Madame BURKI, Monsieur BOUAKKADIA, Madame RICHARD, Monsieur GUYARD, Madame KISS, Monsieur BRUZZICHESSI, Madame ROY, Monsieur BERTRAND, Monsieur CHAUVET, Madame VICTORI, Monsieur GOLETTA, Madame METALNIKOFF, Madame CASTEL, Monsieur CACAUD, Madame BRUNO, Madame MARTIN, Monsieur ROSSOLINI, Monsieur EYRAUD, Madame DI CIACCIO, Monsieur BUVAT, Madame PETIT, Madame BOUZIANE, Monsieur FRATELLIA, Monsieur GIRARD, Monsieur EYNARD-TOMATIS, Madame COLLIN, Monsieur FERRE, Monsieur MASSUCO, Madame FERJANI, Monsieur VALENTIN.

**ABSENTS** :

Monsieur Francois CORNILEAU, Madame Chantal PORTUESE.

**EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,**

Monsieur MARTIN (pouvoir à Madame Karine TROPINI)  
Madame DELCROIX (pouvoir à Monsieur Mourad BOUAKKADIA)  
Monsieur BOUISSET (pouvoir à Monsieur Grégory AUDIBERT)  
Madame MANA (pouvoir à Monsieur Sébastien FRATELLIA)

**CONSEILLERS EN EXERCICE : 45**

**DATE DE LA CONVOCATION : 10/04/2026**

**SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Lia PETIT**



# VILLE D'HYÈRES

---

## LES PALMIERS

### Séance du Conseil municipal du 17 avril 2026

#### SOMMAIRE

---

AFFAIRE N°1 – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL - Élection de l'adjoint spécial des Borrels.....	5
AFFAIRE N°2 – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Consultation citoyenne - Élection Adjoint spécial Porquerolles .....	6
AFFAIRE N°3 – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – Renouvellement – Élection des membres.....	8
AFFAIRE N°4 – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - COMMISSION DSP – Renouvellement – Élection des membres.....	8
AFFAIRE N°5 – COMMANDE PUBLIQUE - Adoption du règlement intérieur des commissions d'attribution des marchés publics et concessions passés par le Service de la commande publique .....	9
AFFAIRE N°6 - COMMANDE PUBLIQUE - Adoption du règlement intérieur portant organisation interne des procédures de la commande publique de la Commune d'Hyères.....	9
AFFAIRE N°7 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - Élection des membres issus du Conseil Municipal - Modification .....	10
AFFAIRE N°8 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - CONSEILS PORTUAIRES DES PORTS MÉTROPOLITAINS situés sur le territoire de la Commune d'HYÈRES les PALMIERS – Désignation des représentants du Conseil Municipal .....	12
AFFAIRE N°9 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE – Commission locale d'évaluation des transferts de charges – Désignation des membres du Conseil Municipal.....	13
AFFAIRE N°10 – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - SYNDICAT DES COMMUNES DU LITTORAL VAROIS – Désignation d'un représentant du Conseil Municipal.....	14

AFFAIRE N°11 – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - MISSION LOCALE CORAIL – Désignation des représentants de la Commune .....	15
AFFAIRE N°12 – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - PARC NATIONAL DE PORT CROS – Désignation des représentants de la Commune d'HYÈRES .....	16
AFFAIRE N°13 – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE D'AMÉNAGEMENT Méditerranée (SPLM)- Désignation du représentant permanent au Conseil d'Administration de la société et du représentant permanent aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires - Désignation de la personne qui doit présenter la candidature de la collectivité à la Présidence .....	18
AFFAIRE N°14 – HABITAT - Désignation d'un représentant de la Commune au sein de l'Assemblée spéciale de la SAEM Var Aménagement Développement, ainsi qu'un représentant à l'Assemblée Générale des actionnaires de la SAEM Var Aménagement Développement .....	19
AFFAIRE N°15 – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - COMITÉ CONSULTATIF DU COMMERCE NON SÉDENTAIRE - Désignation des membres du Conseil Municipal .....	20
AFFAIRE N°16 – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - INSTITUT DE RÉÉDUCATION FONCTIONNELLE POMPONIANA OLBIA - Association « LES SALINS DE BREGILLE » - Désignation d'un représentant du Conseil Municipal au sein des conseils de la Vie Sociale .....	21
AFFAIRE N°17 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - CENTRE D'ORIENTATION SOCIALE BEAUSÉJOUR - Désignation d'un représentant du Conseil Municipal auprès du Conseil d'Administration .....	21
AFFAIRE N°18 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - CONSEIL MUNICIPAL - Désignation d'un correspondant Défense .....	22
AFFAIRE N°19 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIÈRES DU VAR - AGENCE DES POLITIQUES ÉNERGÉTIQUES DU VAR- Désignation des représentants du Conseil Municipal .....	23
AFFAIRE N°20 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - ASSOCIATION HYÈRES HORTIPOLE - Désignation des représentants du Conseil Municipal .....	23
AFFAIRE N°21 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - SYNDICAT du CENTRE RÉGIONAL D'APPLICATION et de DÉMONSTRATION HORTICOLE - Désignation des représentants du Conseil Municipal .....	24
AFFAIRE N°22 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOCAL « AGRICAMPUS HYÈRES » - Désignation des représentants de la Commune au sein du Conseil d'Administration, du Conseil Intérieur et du Conseil d'Exploitation .....	25
AFFAIRE N°23 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Désignation de représentants du Conseil Municipal au sein de l'Association Hyères Toulon Var Basket .....	26
AFFAIRE N°24 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Rapport de situation en matière d'égalité femmes hommes .....	27
AFFAIRE N°25 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Modalités de rémunération des opérations de mise sous pli pour les élections municipales de 2026 .....	28
AFFAIRE N°26 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Autorisation de recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent - article L.332-8 2° du code général de la fonction publique ...	28

AFFAIRE N°27 - DÉVELOPPEMENT DURABLE - Rapport Développement Durable de la Commune d'Hyères - année 2025.....	29
AFFAIRE N°28 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers - Débat d'Orientation Budgétaire 2026 - Budget principal et budgets annexes.....	33
AFFAIRE N°29 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Adoption du règlement budgétaire et financier .....	46

*(La séance est ouverte à 14 h 05, par Madame Véronique BERNARDINI, Maire d'Hyères-les-Palmiers.)*

**Mme LA MAIRE** : Je vais vous demander de bien vouloir vous asseoir, merci à tout le monde. Je déclare la séance ouverte. Je vais demander à Madame Myriam BIVILLE de procéder à l'appel.

*(Madame BIVILLE procède à l'appel nominal.)*

Merci. Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance la benjamine du Conseil Municipal, donc Madame Lia PETIT. S'il n'y a pas d'opposition, elle est désignée.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**Mme LA MAIRE** : La première chose, c'est que je voudrais vous faire partager des pivoines hyéroises que la SICA nous a offertes par l'intermédiaire de Karine TROPINI, on est en pleine période de production. Donc, à la fin du Conseil Municipal, une pivoine sera distribuée à chaque femme.

*(Applaudissements.)*

Nous remercions la SICA et, s'il y en a assez, quelques hommes pourront en avoir.

Il n'y a pas de question orale qui a été posée. J'ai également le plaisir de vous rappeler que notre Commune détient 2 Vice-présidences sur les 12 que compte la Métropole avec donc Grégory AUDIBERT en tant que onzième Vice-président, et moi-même qui serai deuxième Vice-présidente à la Métropole.

*(Applaudissements.)*

Je vous informe également de la démission de Monsieur Jean-Pierre GIRAN de son mandat de conseiller municipal. La suivante de la liste était Madame Edwige MARINO, qui a conséquemment refusé de siéger au Conseil Municipal. Par conséquent, c'est le suivant de la liste, Monsieur David GIRARD, à qui revient le siège de conseiller municipal, il l'a accepté. Donc, nous accueillons aujourd'hui Monsieur David GIRARD au sein du groupe « Hyères pour vous » aux côtés de Madame MANA et de Monsieur FRATEILLIA-GUIOL. Bienvenue.

*(Applaudissements.)*

L'ordre du jour de ce Conseil comporte un certain nombre de délibérations portant sur la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de diverses instances. Certaines désignations vont être faites de façon obligatoire par bulletins secrets. Pour d'autres, la réglementation, en l'occurrence l'article L. 2121-21 du CGCT, permet de désigner des représentants par un vote à main levée à condition que les membres du Conseil Municipal soient unanimement d'accord et en l'absence de texte prescrivant expressément un vote à bulletins secrets. Donc, chaque fois, je

me permettrai de vous faire la proposition d'un vote à main levée quand le cas s'y prête, si vous en êtes d'accord.

### **AFFAIRE N°1 – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL - Élection de l'adjoint spécial des Borrels**

**Mme LA MAIRE** : La première délibération, c'est donc l'élection de l'adjoint spécial des Borrels.

Nous présentons Monsieur Michaël SIMONNOT. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ?

Je vais prendre quelques instants juste pour vous présenter, Monsieur Michaël SIMONNOT. Il est installé aux Borrels depuis 2013, il s'inscrit pleinement dans la dynamique de valorisation de la vallée des Borrels à laquelle il contribue à travers son travail, qui est destiné à la vigne et en faisant rayonner l'identité agricole et paysagère. Il est père de trois enfants, dont le plus jeune est scolarisé à l'école des Borrels, et il incarne cet attachement au territoire et à sa vitalité. C'est un ancien handballeur, il porte des valeurs d'engagement, de rigueur et de collectif qu'il met aujourd'hui au service de son exploitation, et plus largement aujourd'hui au service des habitants des Borrels. Il saura faire le lien intergénérationnel dans cette fraction qui est si importante.

Comme vous le savez, la Commune dispose de 10 fractions, ce qui induit l'élection des 10 adjoints spéciaux. Nous avons procédé dernièrement à l'élection de 8 adjoints spéciaux sur les 10. Nous avons donc été amenés à les désigner pour les fractions de Port-Cros, Le Levant, Giens, Sauvebonne, Les Salins, La Capte, L'Aiguade, La Plage donc le port.

Aujourd'hui, je vous propose de procéder à l'élection de l'adjoint spécial des Borrels, dont l'élection avait été différée.

Je rappelle que l'adjoint spécial a des compétences en matière de pouvoir de police du maire ainsi que de l'état civil et a cette mission essentielle d'établir le lien entre un territoire excentré et le centre de la commune.

Nous allons passer au vote.

Je profite également de cette petite pause pour informer tout le monde que la séance est filmée et qu'elles seront désormais filmées et retransmises en direct sur le site de la Ville.

*(Il est procédé à l'élection et au dépouillement.)*

**Mme LA MAIRE** : Donc, pour l'élection de l'adjoint spécial des Borrels, Michaël SIMONNOT :

- Nombre de votants : 43

- Suffrages nuls : 2
- Suffrages blancs : 4
- Suffrages exprimés : 37
- Majorité absolue : 19

Michaël SIMONNO a obtenu 37 voix, il est donc élu adjoint spécial des Borrels.

*(Applaudissements.)*

Je vais donc procéder à la remise de l'écharpe.

*(Applaudissements.)*

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

#### **AFFAIRE N°2 – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Consultation citoyenne - Élection Adjoint spécial Porquerolles**

**Mme LA MAIRE** : La délibération numéro deux, c'est l'organisation d'une consultation citoyenne pour la désignation d'un candidat à la fonction d'adjoint spécial à Porquerolles. Comme j'ai pu l'indiquer, la participation citoyenne est devenue un enjeu majeur pour la démocratie. Donc, notre volonté est d'accroître la participation des citoyens, lorsque cela est pertinent, dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre de politiques ou de projets.

Je souhaite, d'une part, développer une vraie culture de la démocratie participative et les conditions d'une citoyenneté active et, d'autre part, que nous nous assurions de la sensibilisation et de la participation des administrés aux enjeux du territoire.

La première mise en œuvre, je m'y étais engagée, concerne la désignation de l'adjoint spécial de Porquerolles. Cette démarche me semble d'autant plus importante compte tenu de la spécificité des missions exercées sur cette fraction tenant notamment au caractère insulaire, à la fréquentation touristique ou encore aux sujets de continuité territoriale.

Vous avez pu prendre connaissance des conditions de cette consultation citoyenne à travers le règlement qui a été joint à la délibération. Je rappelle simplement le déroulement :

- Un appel à candidatures est lancé le 18 avril ;
- La réception des candidatures se fera entre le 20 et le 22 avril ;
- La communication de la liste des candidats se fera le 23 avril ;
- Le vote se fera au bureau de Porquerolles le dimanche 26 avril de 9 heures à 13 heures.

À noter que les électeurs seront ceux inscrits au bureau de vote de Porquerolles et ne pourront se porter candidats que les résidents permanents de l'île.

Le candidat désigné par cette consultation citoyenne sera ensuite présenté pour l'élection par le Conseil Municipal, comme cela vient d'être fait pour l'adjoint des Borrels.

Est-ce qu'il y a des observations ? Oui, Marie-Laure.

**Mme COLLIN** : Juste pour dire que nous sommes tout à fait favorables à ce genre de consultation citoyenne.

**Mme LA MAIRE** : Merci. Frédéric ?

**M. VALENTIN** : Madame la Maire, nous aussi nous sommes favorables, mais dans la mesure où la Commune envisage d'organiser une consultation citoyenne sur le fondement de l'article L. 1112-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Toutefois l'article L. 2122-11 prévoit que l'adjoint spécial est élu par le Conseil Municipal en priorité parmi ses membres, notamment lorsqu'un conseiller réside dans la fraction de commune concernée, comme c'est le cas à Porquerolles avec la présence de Monsieur BUVAT.

Dès lors, comment la Commune justifie-t-elle la légalité de cette consultation au regard des dispositions strictement encadrées ?

**Mme LA MAIRE** : Merci. Alors, Monsieur BUVAT, qui est ici, nous a adressé un courrier, on a pris la précaution de faire adresser un courrier par Monsieur BUVAT disant qu'il acceptait cette consultation citoyenne. En effet en droit, ce serait lui qui serait adjoint, mais, dans la mesure où l'on a un courrier comme quoi il accepte cette consultation, nous avons le droit de pouvoir procéder à cette consultation citoyenne. Voilà pourquoi nous l'avons fait.

On s'y était engagés pendant la campagne, on a regardé le cadre juridique qui nous permet de le faire dans ce cas-là, ce qui a été fait, tout comme vous nous l'aviez proposé, et il est libre de se présenter à cette élection de son côté.

Est-ce qu'il y a d'autres observations ? Donc, qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie. Nous allons donc passer à cette première élection citoyenne sur un territoire. C'est quelque chose qui répond quand même à une attente et qui avait été fortement demandé sur l'île.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (40 VOIX)**

**ABSTENTION : 3**

**Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Widad FERJANI, Monsieur Frédéric VALENTIN**

**AFFAIRE N°3 – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - COMMISSION  
D'APPEL D'OFFRES – Renouvellement – Élection des membres**

**Mme LA MAIRE** : Délibération numéro trois, c'est la Commission d'Appel d'Offres, donc c'est le renouvellement et l'élection des membres.

Je vous propose de retirer cette délibération de l'ordre du jour et de la reporter au Conseil Municipal du 24 avril. La raison est la suivante : nous avons précédemment délibéré sur des conditions de dépôt de listes des candidats pour l'élection des membres de la CAO, le dépôt de listes devait intervenir avant le 10 avril à 10 h. Cependant, ce délai n'a pas permis à certains élus de l'opposition, en l'occurrence pour le groupe « Avenir hyérois », de déposer leur liste.

Comme je l'ai déjà indiqué, je suis attachée à la composition pluraliste des instances municipales, aussi afin de permettre à chacun de se porter candidat, nous présenterons une délibération lors du Conseil du 24 avril qui rouvrira la possibilité de déposer les listes, mais cette fois lors d'une brève suspension de séance. Donc, nous ferons une suspension de dix minutes, puis nous enchaînerons sur l'élection des membres lors de la même séance.

Je vous propose de procéder à l'identique pour la délibération numéro quatre qui concerne l'élection des membres de la commission de la DSP.

**M. EYNARD-TOMATIS** : Madame la Maire, je vous remercie pour votre décision et je vous prie de nous excuser pour notre manque de professionnalisme dans le dépôt de nos listes avec retard sur la date fixée.

**Mme LA MAIRE** : Je reconnais que l'on est un peu bousculés par les délais, les dates et les différentes organisations, donc c'est tout à fait compréhensible, c'est pour cela qu'on a compris. Cela permet aussi aux autres groupes d'éventuellement préparer une candidature.

**M. EYNARD-TOMATIS** : Merci en tout cas.

**RETIRÉE**

**AFFAIRE N°4 – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - COMMISSION DSP –  
Renouvellement – Élection des membres**

**RETIRÉE**

**AFFAIRE N°5 – COMMANDE PUBLIQUE - Adoption du règlement intérieur des commissions d'attribution des marchés publics et concessions passés par le Service de la commande publique**

**Mme LA MAIRE** : Délibération numéro cinq, c'est la commande publique et l'adoption du règlement intérieur des commissions d'attribution des marchés publics et concessions passés par le service de la commande publique. Je passe la parole à Monsieur Jean-Claude BUVAT.

**M. BUVAT** : Madame la Maire, merci. Mes chers collègues, les marchés publics dont les montants sont supérieurs aux seuils européens et qui sont passés selon une procédure formalisée, ainsi que les concessions, doivent être approuvés par des commissions dédiées, conformément aux articles L. 1414-2 et L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

De plus, ces commissions doivent émettre des avis sur les avenants passés sur ces mêmes contrats.

Par ailleurs, à des fins de transparence, il est créé une commission des marchés pour les marchés dont les montants sont inférieurs à ces seuils.

Le projet de règlement intérieur des commissions d'attribution des marchés publics et concessions passés par le Service de la commande publique, annexé à la présente délibération, doit être soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Pour le bon fonctionnement de ces commissions, il vous est donc demandé de bien vouloir statuer sur ce règlement intérieur.

**Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des observations ? Donc je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie, c'est approuvé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**AFFAIRE N°6 - COMMANDE PUBLIQUE - Adoption du règlement intérieur portant organisation interne des procédures de la commande publique de la Commune d'Hyères**

**Mme LA MAIRE** : La délibération numéro six : commande publique, toujours Monsieur BUVAT, adoption du règlement portant sur l'organisation interne des procédures de la commande publique de la Commune d'Hyères.

**M. BUVAT** : Madame la Maire, merci, mes chers collègues. Le Code de la commande publique organise les règles de passation des contrats de la commande publique et plus particulièrement les règles relatives aux procédures formalisées applicables aux marchés répondant à un besoin d'un montant supérieur aux seuils européens. Ces seuils ont été modifiés le 1er janvier 2026, ils sont de 216 000 euros

hors taxes pour les fournitures et services, et de 5 404 000 euros en matière de travaux et de concessions.

En revanche, en ce qui concerne les procédures adaptées, c'est-à-dire les procédures dont le montant est inférieur à ce seuil, l'article L. 2123-1 du Code de la commande publique prévoit que « l'acheteur définit librement les modalités de passation du marché ».

Donc, il est présenté au Conseil Municipal un règlement intérieur modifié portant organisation interne des procédures de la commande publique de la Commune d'Hyères et définissant les procédures adaptées en fonction de seuils intermédiaires. Vous avez, joint en annexe, un tableau très explicite.

En outre, il organise les modalités d'ouverture des offres et d'attribution des marchés, et des concessions ainsi que de leurs avenants.

Ce document précise la répartition des responsabilités et des tâches entre les services gestionnaires et le Service de la commande publique, là aussi en fonction de seuils.

Enfin, il rappelle les exigences règlementaires et internes en matière de développement durable, de computation des seuils et de conflits d'intérêts.

En cas de réforme nationale ou européenne, de jurisprudence nécessitant notamment une réorganisation des seuils, le document sera bien évidemment remis à jour.

Dans un souci de cohérence de l'achat et de la sécurisation juridique des procédures menées, il vous est donc demandé d'adopter ce document afin de permettre un fonctionnement fluide des services municipaux pour la mise en œuvre des projets de marchés, de concessions ainsi que de leurs avenants.

**Mme LA MAIRE** : Merci. Est-ce qu'il y a des observations ? Non, donc je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie, c'est adopté.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

#### **AFFAIRE N°7 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - Élection des membres issus du Conseil Municipal - Modification**

**Mme LA MAIRE** : La délibération numéro sept concerne le Centre Communal d'Action Social (CCAS) et c'est l'élection des membres issus du Conseil Municipal.

Lors du précédent Conseil Municipal, nous avons procédé à l'élection des cinq représentants devant siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS. Comme je m'y étais engagée, j'ai souhaité qu'il y ait une représentation pluraliste des membres du Conseil Municipal. Je vous propose donc de procéder à une nouvelle

élection sur la base d'une liste intégrant des conseillers municipaux de l'opposition, donc Madame COLLIN ainsi que Monsieur FRATELLIA-GUIOL, qui s'étaient portés candidats.

Je précise que Madame Fabienne DELCROIX et Monsieur Mourad BOUAKKADIA ont présenté leur démission, ce qui conduit à faire application des dispositions de l'article R. 123-9 du Code de l'action sociale et des familles et à procéder au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus.

Je rappelle qu'il s'agit d'un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, et que le scrutin est secret.

Je vous propose la liste suivante :

- Madame Raphaëlle CARRASSAN,
- Madame Geneviève BURKI,
- Monsieur Jean-Paul CACAUD,
- Madame Marie-Laure COLLIN,
- Monsieur Sébastien FRATELLIA-GUIOL.

Est-ce qu'il y a d'autres listes ? Donc, nous allons procéder au vote, celui-ci s'effectue par obligation à bulletins secrets.

**M. EYNARD-TOMATIS** : Madame la Maire, juste une remarque pour remercier Madame Fabienne DELCROIX et Monsieur Mourad BOUAKKADIA d'avoir démissionné de leur poste éventuel pour permettre aux élus de l'opposition de siéger dans cette commission.

**Mme LA MAIRE** : Merci, c'était un engagement que l'on avait pris, on a essayé de le tenir au mieux. Sébastien ?

**M. FRATELLIA-GUIOL** : Effectivement c'est important de le signaler, c'est un geste fort et c'est important de le signaler également parce que cela montre aussi qu'au départ, dans cette délibération, il n'y avait qu'une seule place, donc c'était un peu plus compliqué. Et c'est vrai qu'il est important de le dire, de saluer la prise de position des conseillers qui ont laissé leur place, c'est un message très positif. Merci à vous.

**Mme LA MAIRE** : Merci. Donc, on procède aux opérations de vote.

*(Il est procédé à l'élection et au dépouillement.)*

**Mme LA MAIRE** : Donc, suite à l'élection des membres du CCAS, la liste proposée par la majorité qui est composée ainsi :

- Madame Raphaëlle CARRASSAN,

- Madame Geneviève BURKI,
- Monsieur Jean-Paul CACAUD,
- Madame Marie-Laure COLLIN,
- Monsieur Sébastien FRATELLIA-GUIOL,

A obtenu :

- Suffrages blancs : 3
- Suffrages exprimés : 40
- Majorité absolue : 21

Donc la liste proposée a obtenu 40 voix, soit 5 sièges. Ils sont donc élus au Conseil d'Administration du CCAS, bravo à eux.

*(Applaudissements.)*

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

#### **AFFAIRE N°8 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - CONSEILS PORTUAIRES DES PORTS MÉTROPOLITAINS situés sur le territoire de la Commune d'HYÈRES les PALMIERS – Désignation des représentants du Conseil Municipal**

**Mme LA MAIRE** : Délibération numéro huit : Conseils Portuaires des ports métropolitains situés sur le territoire de la Commune d'Hyères, désignation des représentants du Conseil Municipal.

La Métropole Toulon Provence Méditerranée est compétente pour l'aménagement, l'entretien et la gestion de tous les ports relevant du département situés à l'intérieur de son périmètre.

La Métropole a en outre décidé d'exploiter directement les ports relevant de sa compétence et, conformément à l'article L. 5314-12 du Code des Transports, elle doit définir la composition de son Conseil Portuaire.

Nous devons donc désigner les représentants ainsi que leurs suppléants de notre Commune pour les ports de Porquerolles, L'Aiguade du Levant, La Tour Fondue et La Madrague.

Je vous propose, comme le permet l'article L. 2121-21 du CGCT, de procéder à l'élection des représentants à main levée s'il y a unanimité du Conseil Municipal. Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Donc, je vous propose, pour le port de Porquerolles, la candidature de Monsieur Éric MARTIN. Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

Pour le port de Porquerolles, mais membre suppléant, je vous propose la candidature de Frédéric BERTRAND. Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

Pour le port de L'Aiguade du Levant, je vous propose la candidature, en tant que membre titulaire, de Monsieur Éric MARTIN. Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

Pour la candidature de membre suppléant, je propose Frédéric BERTRAND. Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

Pour le port de La Tour Fondue, je vous propose la candidature, en tant que membre titulaire, de Monsieur Éric MARTIN. Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

Je vous propose comme membre suppléant la candidature de Monsieur Frédéric BERTRAND. Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

Pour le port de La Madrague, je vous propose la candidature, en tant que membre titulaire, de Monsieur Éric MARTIN. Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

Et je vous propose, en tant que membre suppléant, la candidature de Monsieur Frédéric BERTRAND. Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

### **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (37 VOIX)**

#### **ABSTENTION : 6**

**Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS, Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Philippe FERRE, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Widad FERJANI, Monsieur Frédéric VALENTIN**

#### **AFFAIRE N°9 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE – Commission locale d'évaluation des transferts de charges – Désignation des membres du Conseil Municipal**

**Mme LA MAIRE** : Délibération numéro neuf : la Métropole Toulon Provence Méditerranée, commission locale d'évaluation des transferts de charges, désignation des membres du Conseil Municipal.

Suite à la création de la Métropole, il a été institué la commission locale d'évaluation des transferts de charges, laquelle est chargée d'évaluer les transferts de charges. La désignation de ses membres relève des Conseils Municipaux des communes.

Chaque commune est représentée par deux membres : un membre titulaire et un membre suppléant.

Il convient donc de désigner les représentants du Conseil Municipal qui siègeront au sein de cette commission.

Je vous invite également à procéder à l'élection des représentants à main levée, s'il y a unanimité du Conseil Municipal. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Donc, on va le faire à main levée.

Je vous propose la candidature, en tant que titulaire, de Monsieur Florent BACCI. Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

Et je vous propose comme membre suppléant la candidature de Monsieur Jean-Claude BUVAT. Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

### **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (37 VOIX)**

#### **ABSTENTION : 6**

**Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS, Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Philippe FERRE, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Widad FERJANI, Monsieur Frédéric VALENTIN**

#### **AFFAIRE N°10 – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - SYNDICAT DES COMMUNES DU LITTORAL VAROIS – Désignation d'un représentant du Conseil Municipal**

**Mme LA MAIRE** : La délibération numéro 10, c'est le Syndicat des Communes du Littoral Varois, la désignation de représentants du Conseil Municipal.

Le Syndicat des Communes du Littoral Varois regroupe 28 communes. Il a pour but d'étudier et de réaliser la protection, la mise en valeur et la défense des intérêts de la Côte d'Azur Varoise.

Conformément aux statuts de ce syndicat, chaque commune y est représentée par deux délégués élus par le Conseil Municipal parmi ses membres.

Ces délégués sont élus au scrutin secret à la majorité absolue.

Je vous propose pour le premier délégué la candidature de Grégory AUDIBERT. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Donc, nous allons procéder aux opérations de vote à bulletins secrets, merci.

*(Il est procédé à l'élection et au dépouillement.)*

**Mme LA MAIRE** : Donc pour le premier délégué au Syndicat des Communes du Littoral Varois :

- Suffrages nuls : 0
- Suffrages blancs : 6

- Suffrages exprimés : 37
- Majorité absolue : 19

Monsieur Grégory AUDIBERT a obtenu 37 voix.

*(Applaudissements.)*

**Mme LA MAIRE** : Nous allons passer au deuxième délégué, je vous propose la candidature d'Éric MARTIN. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Donc, on va procéder aux opérations de vote à bulletins secrets.

*(Il est procédé à l'élection et au dépouillement.)*

**Mme LA MAIRE** : En deuxième délégué, donc Éric MARTIN :

- Nombre de votants : 43
- Suffrages nuls : 0
- Suffrages blancs : 6
- Suffrages exprimés : 37
- Majorité absolue : 19

Éric MARTIN a obtenu 37 voix, il est donc élu.

*(Applaudissements.)*

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

### **AFFAIRE N°11 – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - MISSION LOCALE CORAIL – Désignation des représentants de la Commune**

**Mme LA MAIRE** : Délibération numéro 11 : Mission Locale Corail, désignation des représentants de la Commune.

La Mission Locale Corail est une association loi 1901 qui a pour objet l'accueil, l'information, l'orientation, le suivi et la formation des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui ne sont ni scolarisés ni titulaires d'un emploi permanent.

Le rôle de cette association est également la prise en compte de l'ensemble des problèmes d'insertion sociale dans tous les domaines de la vie quotidienne (emploi, logement, santé, citoyenneté, mobilité, sport, loisirs, etc.).

Son action s'étend sur les communes d'Hyères, Bormes-les-Mimosas, Carqueiranne, Collobrières, La Londe les Maures, La Crau et le Lavandou.

Il convient donc de désigner les deux représentants de la Commune qui siégeront au sein de l'association, et je vous propose de procéder à l'élection à main levée, s'il y a unanimité. Est-ce que tout le monde est d'accord ?

Donc, je vous propose, en tant que premier représentant, la candidature de Madame Raphaëlle CARRASSAN. Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

Et je vous propose la candidature, en tant que deuxième représentant, de Monsieur Sébastien FRATELLIA-GUIOL. Je précise que Sébastien est actuellement le président de cette association, qu'il a exécuté parfaitement sa mission avec un bel investissement. Sébastien a toujours su faire preuve de discernement et c'est pour cela que l'on souhaite qu'il continue à faire partie de cette association.

Je vous propose donc la candidature, comme deuxième représentant, de Monsieur Sébastien FRATELLIA-GUIOL. Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

Donc, nos deux représentants seront Raphaëlle CARRASSAN et Sébastien FRATELLIA. Merci beaucoup.

*(Applaudissements.)*

### **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (37 VOIX)**

#### **ABSTENTION : 6**

**Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS, Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Philippe FERRE, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Widad FERJANI, Monsieur Frédéric VALENTIN**

#### **AFFAIRE N°12 – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - PARC NATIONAL DE PORT CROS – Désignation des représentants de la Commune d'HYÈRES**

**Mme LA MAIRE** : Délibération numéro 12 : le Parc national de Port-Cros. Il s'agit de désigner les représentants de la Commune d'Hyères.

Le décret numéro 2009-449 du 22 avril 2009 modifié fixe les modalités de désignation des représentants de la Commune d'Hyères au sein du Conseil d'Administration de l'établissement public du Parc national de Port-Cros.

Le mandat des membres du Conseil d'Administration est de six ans. Le mandat actuel courant jusqu'à la date du 7 février 2028, il convient de désigner les représentants de la Commune pour la durée du mandat restant à courir. Le Conseil Municipal sera donc amené à délibérer à nouveau en vue de la désignation de ses représentants en 2028.

Je rappelle que les représentants de la Commune sont :

- Le maire de la Commune d'Hyères et son suppléant ;
- Trois représentants de la Commune élus par le Conseil Municipal ;
- Un conseiller municipal désigné par le Conseil Municipal et les deux adjoints spéciaux pour Port-Cros et Porquerolles.

En ce qui me concerne, je souhaite me faire suppléer par Madame Julie ROY.

D'autre part, je vous indique mon intention de me porter candidate à la présidence du Parc national de Port-Cros.

S'agissant des désignations, je vous propose à nouveau de procéder à l'élection des représentants à main levée, puisque cela nous est autorisé, s'il y a unanimité. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Non, donc nous allons procéder à main levée.

Je vous propose, en tant que premier représentant, la candidature de Monsieur Grégory AUDIBERT. Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

Je vous propose la candidature, en tant que suppléant du premier représentant, Madame Karine TROPINI. Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

Je vous propose la candidature, en tant que deuxième représentant, de Monsieur Romain GUYARD. Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

Je vous propose la candidature, en tant que suppléant du deuxième représentant, de Madame Nathalie BRUNO. Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

Je vous propose, en tant que troisième représentant, la candidature de Monsieur Frédéric BERTRAND. Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

Je vous propose, en tant que suppléant du troisième représentant, la candidature de Monsieur Éric MARTIN. Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

On change de catégorie, donc on passe sur un autre collège. Je vous propose, en tant que conseiller municipal désigné par le Conseil Municipal, la candidature de Monsieur Florent BACCI. Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

Je vous propose la candidature, en tant que suppléant, de Monsieur Jean-Claude CACAUD. Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (37 VOIX)**

**ABSTENTION : 6**

**Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS, Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Philippe FERRE, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Widad FERJANI, Monsieur Frédéric VALENTIN**

**AFFAIRE N°13 – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE D'AMÉNAGEMENT Méditerranée (SPLM)- Désignation du représentant permanent au Conseil d'Administration de la société et du représentant permanent aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires - Désignation de la personne qui doit présenter la candidature de la collectivité à la Présidence**

**Mme LA MAIRE :** La délibération numéro 13, c'est la Société Publique Locale d'Aménagement, la SPL Méditerranée (SPLM). Il s'agit de désigner le représentant permanent au Conseil d'Administration de la société et le représentant permanent aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires. Et désignation de la personne qui doit présenter la candidature de la collectivité à la présidence.

La SPL Méditerranée est une société publique locale d'aménagement, régie par les dispositions du Code de l'Urbanisme, du Code de Commerce et du CGCT.

La collectivité est actionnaire de la SPLM et dispose d'un siège d'administrateur sur les 12 que comporte le Conseil d'Administration.

Suite aux élections municipales, nous devons procéder à la désignation du représentant au Conseil d'Administration. Notre collectivité pourra solliciter la présidence de la société par le biais de ce représentant et du représentant aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SPLM.

Je vous invite à nouveau à procéder à l'élection des représentants à main levée, s'il y a unanimité du Conseil. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Non.

Pour le représentant au Conseil d'Administration de la SPLM, qui pourra éventuellement solliciter la présidence de la société, je vous propose la candidature de Madame Karine TROPINI et de l'autoriser à solliciter la présidence de la SPLM. Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

Il y a également le représentant au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires. Je vous propose la candidature de Madame Céline MARTIN. Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

### **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (37 VOIX)**

**ABSTENTION : 6**

**Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS, Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Philippe FERRE, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Widad FERJANI, Monsieur Frédéric VALENTIN**

#### **AFFAIRE N°14 – HABITAT - Désignation d'un représentant de la Commune au sein de l'Assemblée spéciale de la SAEM Var Aménagement Développement, ainsi qu'un représentant à l'Assemblée Générale des actionnaires de la SAEM Var Aménagement Développement**

**Mme LA MAIRE** : La délibération numéro 14, il s'agit là d'un représentant de la Commune au sein de l'assemblée spéciale de la SAEM Var Aménagement Développement (VAD), ainsi qu'un représentant à l'assemblée générale des actionnaires.

La Commune est membre actionnaire de la SAEM Var Aménagement Développement (VAD). VAD est une société anonyme d'économie mixte dont les missions principales sont la gestion d'opérations d'aménagement et la réalisation d'équipements publics, essentiellement pour le compte de collectivités locales.

Nous devons, au terme du renouvellement du mandat des élus locaux, désigner un représentant de la Commune au sein de l'assemblée spéciale des petits actionnaires de VAD et un représentant à l'assemblée générale des actionnaires de VAD.

Je vous invite à un vote à main levée, si tout le monde est d'accord ? Très bien.

Je vous propose de désigner Madame Julie ROY comme représentante permanente à l'assemblée spéciale des petits actionnaires de VAD. Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

Je vous propose de désigner Monsieur Jean-Paul CACAUD comme représentant permanent à l'assemblée générale des actionnaires de VAD. Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

### **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (37 VOIX)**

**ABSTENTION : 6**

**Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS, Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Philippe FERRE, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Widad FERJANI, Monsieur Frédéric VALENTIN**

**AFFAIRE N°15 – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - COMITÉ  
CONSULTATIF DU COMMERCE NON SÉDENTAIRE - Désignation des membres  
du Conseil Municipal**

**Mme LA MAIRE** : La délibération numéro 15, c'est le comité consultatif du commerce non sédentaire. Il s'agit là de désigner des membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal a créé un comité consultatif du commerce non sédentaire qui a pour rôle de donner son avis sur toutes les questions relatives à l'organisation générale des marchés, à l'attribution des emplacements fixes, aux questions de discipline et toute question inscrite à l'ordre du jour.

Ce comité est composé de membres à voix délibérative :

- Le maire, en tant que Président,
- Trois élus du Conseil Municipal proposés par le maire,
- Et un collègue avec un représentant de chaque syndicat de commerçants non sédentaires légalement constitué.

Il convient donc de nommer les trois membres du Conseil Municipal.

Je vous propose la candidature, en tant que premier représentant, de Monsieur Robert EYRAUD. Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

Je propose la candidature, en tant que deuxième représentant, de Madame Catherine POLITI-PISCHE. Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

Je propose la candidature, en tant que troisième représentant, de Madame Stéphanie CASTEL. Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (37 VOIX)**

**ABSTENTION : 6**

**Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS, Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Philippe FERRE, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Widad FERJANI, Monsieur Frédéric VALENTIN**

**AFFAIRE N°16 – DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - INSTITUT DE RÉÉDUCATION FONCTIONNELLE POMPONIANA OLBIA - Association « LES SALINS DE BREGILLE » - Désignation d'un représentant du Conseil Municipal au sein des conseils de la Vie Sociale**

**Mme LA MAIRE** : La délibération numéro 16, c'est l'Institut de Rééducation Fonctionnelle Pomponiana Olbia, association « Les Salins de Brégille ». Désignation d'un représentant du Conseil Municipal au sein des conseils de la Vie Sociale.

Deux conseils de la Vie Sociale fonctionnent au sein de la Maison d'Accueil Spécialisée « L'Almanarre » et de l'Institut d'Éducation Motrice « Olbia » dépendants de l'Association « Les Salins de Brégille ».

Ces deux instances à vocation consultative sont constituées d'usagers, de parents d'usagers, de salariés, de la Direction ainsi que d'un représentant du Conseil Municipal.

Nous devons donc désigner un représentant du Conseil Municipal au sein de deux conseils de la Vie Sociale, étant précisé que le même élu peut siéger aux deux.

Je vous propose un vote à main levée. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Non.

Je vous propose, pour siéger aux deux conseils, de désigner Madame Geneviève BURKI.

Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (37 VOIX)**

**ABSTENTION : 6**

**Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS, Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Philippe FERRE, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Widad FERJANI, Monsieur Frédéric VALENTIN**

**AFFAIRE N°17 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - CENTRE D'ORIENTATION SOCIALE BEAUSÉJOUR - Désignation d'un représentant du Conseil Municipal auprès du Conseil d'Administration**

**Mme LA MAIRE** : Pour la délibération numéro 17, le Centre d'Orientation Sociale Beauséjour, désignation d'un représentant du Conseil Municipal auprès du Conseil d'Administration.

La Ville d'Hyères a accordé sa garantie à des emprunts contractés par le Centre d'Orientation Sociale Beauséjour.

En contrepartie de cette garantie d'emprunts, la Commune a souhaité être représentée au sein du Conseil d'Administration de cet établissement.

Cette délibération a pour objet de désigner un représentant du Conseil Municipal qui assurera notre représentation.

Je vous propose un vote à main levée. Qui est contre ? Donc, on vote à main levée.

Je vous propose de désigner Madame Geneviève BURKI.

Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

### **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (37 VOIX)**

#### **ABSTENTION : 6**

**Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS, Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Philippe FERRE, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Widad FERJANI, Monsieur Frédéric VALENTIN**

#### **AFFAIRE N°18 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - CONSEIL MUNICIPAL - Désignation d'un correspondant Défense**

**Mme LA MAIRE** : Délibération numéro 18, c'est la désignation d'un correspondant Défense.

Le correspondant Défense est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires dans leur commune pour ce qui concerne les questions de défense et les relations armées - Nation conformément à la circulaire du 26 octobre 2001 et textes subséquents qui viennent préciser leurs missions et les moyens dont ils disposent pour l'effectuer.

À chaque renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de procéder à la désignation du correspondant Défense.

Je vous propose un vote à main levée et de désigner Monsieur Ollivier BOUISSET.

Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

### **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (37 VOIX)**

#### **ABSTENTION : 6**

**Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS, Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Philippe FERRE, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Widad FERJANI, Monsieur Frédéric VALENTIN**

**AFFAIRE N°19 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIÈRES DU VAR - AGENCE DES POLITIQUES ÉNERGÉTIQUES DU VAR- Désignation des représentants du Conseil Municipal**

**Mme LA MAIRE** : La délibération numéro 19, c'est l'association des Communes Forestières du Var - Agence des politiques énergétiques du Var. Donc, pareil, désignation des représentants du Conseil Municipal.

La Commune d'Hyères est adhérente à l'Association des Communes Forestières du Var - Agence des politiques énergétiques du Var, dont l'objet est l'accompagnement de ses membres dans leurs politiques forestières, projets et problématiques relatifs à la forêt publique ou privée, ainsi que dans la définition et la mise en œuvre de politiques et d'actions de lutte contre le changement climatique.

En sa qualité de membre actif, la commune doit être représentée par un délégué titulaire et doit désigner également un délégué suppléant.

En conséquence, il convient de désigner nos représentants. Je vous propose un vote à main levée.

Je propose la candidature, en tant que délégué titulaire, de Madame Karine TROPINI. Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

Je vous propose la candidature, en tant que délégué suppléant, de Monsieur Franck CHAUVET. Je mets aux voix également. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (37 VOIX)**

**ABSTENTION : 6**

**Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS, Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Philippe FERRE, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Widad FERJANI, Monsieur Frédéric VALENTIN**

**AFFAIRE N°20 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - ASSOCIATION HYÈRES HORTIPOLE - Désignation des représentants du Conseil Municipal**

**Mme LA MAIRE** : La délibération numéro 20, c'est l'association Hyères Hortipole avec la désignation des représentants du Conseil Municipal.

L'association Hyères Hortipole a pour objet de promouvoir l'horticulture du département du Var. Son siège est situé à Hyères.

La Commune étant membre fondateur, un représentant du Conseil Municipal siège au sein de son Conseil d'Administration.

En conséquence, il convient de désigner un titulaire et un suppléant, et vous propose un vote à main levée.

Je vous propose la candidature, en tant que représentant, de Monsieur Grégory AUDIBERT. Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

Je vous propose, en tant que suppléant, la candidature d'Éric MARTIN. Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie. Nous n'avons pas pu proposer la candidature de Karine TROPINI, travaillant elle-même à la SICA donc il y avait un conflit d'intérêts.

### **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (37 VOIX)**

#### **ABSTENTION : 6**

**Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS, Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Philippe FERRE, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Widad FERJANI, Monsieur Frédéric VALENTIN**

#### **AFFAIRE N°21 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - SYNDICAT du CENTRE RÉGIONAL D'APPLICATION et de DÉMONSTRATION HORTICOLE - Désignation des représentants du Conseil Municipal**

**Mme LA MAIRE** : Délibération numéro 21, c'est le Syndicat du Centre Régional d'Application et de Démonstration Horticole avec la désignation des représentants du Conseil Municipal.

Le Syndicat du Centre Régional d'Application et de Démonstration Horticole (S.C.R.A.D.H.) est un syndicat professionnel agricole dont le siège est à Hyères. Ce syndicat a pour objet de réaliser des études, opérations et expérimentations de techniques et méthodes culturales.

Il s'agit également d'un lieu d'échanges et d'informations ouvert à tous les professionnels et techniciens de l'horticulture.

La Commune est représentée au sein du Conseil d'Administration par deux représentants, un titulaire et un suppléant.

Il convient donc de désigner nos représentants et vous propose également un vote à main levée.

Je vous propose la candidature, en tant que représentant titulaire, de Monsieur Grégory AUDIBERT. Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

Je vous propose la candidature, en tant que représentant suppléant, de Monsieur Éric MARTIN. Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

### **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (37 VOIX)**

#### **ABSTENTION : 6**

**Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS, Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Philippe FERRE, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Widad FERJANI, Monsieur Frédéric VALENTIN**

#### **AFFAIRE N°22 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOCAL « AGRICAMPUS HYÈRES » - Désignation des représentants de la Commune au sein du Conseil d'Administration, du Conseil Intérieur et du Conseil d'Exploitation**

**Mme LA MAIRE** : La délibération numéro 22, c'est l'Établissement Public Local Agricampus à Hyères, c'est également la désignation des représentants de la Commune au sein du Conseil d'Administration, du Conseil Intérieur et du Conseil d'Exploitation.

L'article R 811-12 du Code Rural prévoit la désignation d'un représentant titulaire de la Commune et de son suppléant au sein du Conseil d'Administration des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles et du Conseil Intérieur. Il convient également de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger au sein du Conseil d'exploitation.

Il convient donc de désigner nos représentants et vous propose également un vote à main levée.

Je vous propose les candidatures suivantes :

Pour le Conseil d'Administration en tant que titulaire : Madame Karine TROPINI. Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

En tant que représentante suppléante, je vous propose la candidature de Madame Virginie KISS. Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

Pour le Conseil Intérieur, je vous propose, en tant que représentante titulaire, Madame Karine TROPINI. Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

En tant que représentante suppléante, je propose Virginie KISS. Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

Pour le Conseil d'Exploitation, en tant que représentante titulaire, je propose la candidature de Madame Karine TROPINI. Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

En tant que représentante suppléante, Madame Virginie KISS. Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (37 VOIX)**

**ABSTENTION : 6**

**Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS, Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Philippe FERRE, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Widad FERJANI, Monsieur Frédéric VALENTIN**

**AFFAIRE N°23 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Désignation de représentants du Conseil Municipal au sein de l'Association Hyères Toulon Var Basket**

**Mme LA MAIRE** : Délibération numéro 23, c'est la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de l'Association Hyères Toulon Var Basket (HTVB).

Les statuts de l'Association HTVB stipulent que, outre des membres actifs, membres honoraires et bienfaiteurs, « des membres de droit représentent les collectivités locales servant d'assises géographiques et financières au club ».

Ces membres de droit sont présents à titre consultatif au sein du comité de direction, mais n'ont pas de droit de vote et ne seront pas éligibles à ce comité.

Ils sont au nombre de six :

- Deux pour la Ville d'Hyères,
- Deux pour la Ville de Toulon,
- Un pour la Métropole TPM,
- Un pour le Conseil Départemental.

Il convient par conséquent de désigner nos deux représentants et vous propose un vote à main levée.

Je vous propose ma candidature et celle de Florent BACCI.

Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (37 VOIX)**

**ABSTENTION : 6**

**Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS, Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Philippe FERRE, Monsieur Nicolas MASSUCO, Madame Widad FERJANI, Monsieur Frédéric VALENTIN**

## **AFFAIRE N°24 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Rapport de situation en matière d'égalité femmes hommes**

**Mme LA MAIRE** : Délibération numéro 24, il s'agit là des délibérations qui concernent les Ressources Humaines, c'est le rapport de situation en matière d'égalité femmes hommes. Je passe la parole à Maria METALNIKOFF, merci.

**Mme METALNIKOFF** : Bonjour, Madame la Maire, chers collègues. Nous avons comme objet le rapport de situation en matière d'égalité femmes hommes. Il s'agit d'approuver le rapport relatif à la situation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en 2025.

Ce rapport sert à comprendre, piloter et améliorer l'égalité femmes hommes dans la collectivité tout en répondant à une obligation légale et éclairant les décisions du Conseil Municipal.

Les grandes orientations :

La répartition des effectifs est proche de la parité chez les titulaires avec 48 % de femmes et 52 % d'hommes.

Des différences persistent selon les filières. Les femmes sont très présentes dans l'administration, le médico-social, l'animation, tandis que les hommes dominent les secteurs techniques et de sécurité.

Les femmes sont majoritaires en catégorie A et A+, et l'équilibre est globalement respecté sur les postes à responsabilités, notamment les postes de direction.

La moyenne d'âge des agents est stable à 47,7 ans.

Les demandes de temps partiels se sont stabilisées et principalement sont demandées par les femmes, notamment en catégorie C.

En matière de carrière, les promotions 2025 concernent majoritairement des hommes, tandis que les femmes réussissent davantage aux concours. L'accès à la formation est équilibré, avec 681 agents formés répartis presque à parité.

Un écart de rémunération subsiste, de 178 euros en moyenne en faveur des hommes. Ceci est lié notamment aux heures supplémentaires et astreintes.

Enfin, la collectivité poursuit ses actions en faveur de l'égalité professionnelle, prévention des discriminations, mise en place du RIFSEEP pour plus d'équité et promotion de la mixité dans les recrutements et les parcours professionnels.

**M. AUDIBERT** : Il n'y a pas de vote, il est simplement demandé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport de situation. Y a-t-il des observations ? Non.

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE**

**AFFAIRE N°25 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Modalités de rémunération des opérations de mise sous pli pour les élections municipales de 2026**

**M. AUDIBERT** : Délibération numéro 25, je passe la parole à Madame la Maire.

**Mme LA MAIRE** : Il s'agit toujours des Ressources Humaines, ce sont les modalités de rémunération des opérations de mise sous pli pour les élections municipales de 2026. Je passe la parole à Maria METALNIKOFF.

**Mme METALNIKOFF** : Dans le cadre des élections municipales 2026, la Commune est chargée de la mise sous pli et de l'envoi de la propagande électorale, conformément au Code électoral.

Cette mission est réalisée par des agents volontaires, hors temps de travail, et des renforts recrutés pour l'occasion.

La rémunération est strictement encadrée à la tâche avec un plafond de 600 euros par personne, 60 agents, 30 centimes par pli.

**Mme LA MAIRE** : Merci. Est-ce qu'il y a des observations ? Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**AFFAIRE N°26 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Autorisation de recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent - article L.332-8 2° du code général de la fonction publique**

**Mme LA MAIRE** : Délibération numéro 26, toujours la Direction des Ressources Humaines, c'est l'autorisation de recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent. Maria ?

**Mme METALNIKOFF** : Cela fait suite à un départ à la retraite, il y a donc lieu de procéder à son remplacement par un géomaticien. Ce poste a fait l'objet d'une publication auprès du Centre Départemental de Gestion, un appel à candidatures a été aussi lancé par le biais d'autres supports.

Suite à cette procédure, il n'a pas été possible d'identifier de fonctionnaires présentant les qualités requises parmi l'ensemble des candidatures pour ce poste.

En conséquence, il est permis d'avoir recours au recrutement d'un agent contractuel en application des dispositions des articles L. 313-1 et L.332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique. Ces dispositions permettent de recruter des agents contractuels sur emplois permanents du niveau de la catégorie B lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient.

**Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des observations ? Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

#### **AFFAIRE N°27 - DÉVELOPPEMENT DURABLE - Rapport Développement Durable de la Commune d'Hyères - année 2025**

**Mme la Maire** : La délibération numéro 27, c'est le Rapport de Développement Durable de la Commune d'Hyères sur l'année 2025. Je passe la parole à Grégory AUDIBERT.

**M. AUDIBERT** : Merci, Madame la Maire, mes chers collègues. Conformément à la loi, nous sommes aujourd'hui appelés à prendre acte du rapport 2025 sur la situation en matière de développement durable préalable au Débat d'Orientation Budgétaire. Ce rapport intègre également le bilan annuel de la stratégie numérique responsable, qui est prévue par la loi de novembre 2021, dont l'objectif est de réduire l'empreinte environnementale du numérique.

Ce rapport porte donc sur l'année 2025, donc bien entendu sur une période antérieure à notre arrivée.

Il présente un caractère transversal intéressant, offrant une vision d'ensemble des actions menées par la collectivité. Il permet à la fois de mesurer le chemin parcouru et surtout d'identifier les marges de progression. On peut regretter parfois un aspect un peu « catalogue » avec des actions qui ne relèvent pas toujours directement du développement durable, même si cela répond à ce que prévoit le Code de l'Environnement autour de cinq grandes finalités :

- La lutte contre le changement climatique,
- La préservation de la biodiversité et des ressources,
- La cohésion sociale et la solidarité,
- L'épanouissement de tous,
- La transition vers une économie circulaire.

Je tiens à saluer le travail important des services, et en particulier celui de Messieurs BELLON et ROY, qui contribuent concrètement à la mise en œuvre de ces politiques publiques.

Dans ce rapport, on note certaines réelles avancées. Je pense notamment au développement des panneaux solaires, on est passé de 62 mètres carrés installés en 2021 contre 1 138 mètres carrés en 2025, ou encore le parc automobile électrique communal qui est passé de 40 véhicules en 2021 contre 71 en 2025, soit

près aujourd'hui de 40 % du parc total. Enfin, un million de feuilles A4 ont été économisées en 2025 par rapport à 2021.

Mais vous le savez, notre objectif est de faire encore davantage. L'environnement et le développement durable ont été au cœur du projet que nous avons défendu devant les Hyérois, ce sont des enjeux majeurs pour notre commune et c'est un engagement fort de notre majorité.

Quelques exemples concrets que nous souhaitons rapidement mettre en place :

Accélérer le développement des mobilités douces et notamment les pistes cyclables, on en a beaucoup parlé pendant la campagne. Sept kilomètres ont été faits en quatre ans sur les 13 270 hectares hyérois, on considère que l'on doit mieux faire, même si l'on est conscients qu'il y a bien sûr des contraintes.

Deuxième aspect que l'on peut améliorer, c'est poursuivre et amplifier la végétalisation, par exemple dans le cadre des dispositifs des cours oasis. La Ville agit, elle a déjà mené plusieurs projets, elle agit à la fois sur la désimperméabilisation et la végétalisation. Et nous avons déjà travaillé et nous souhaitons accroître de manière significative la partie végétalisée dans la cour oasis qui sera engagée dès cet été à l'école Ferdinand Buisson. Donc, nous allons faire en sorte que les espaces où il y a des copeaux de bois deviennent plutôt des espaces végétalisés. Et nous avons un objectif clair, que ces cours oasis soient bien entendu déployées dans l'ensemble des écoles de la commune.

Nous souhaitons aussi à terme retrouver le Pavillon bleu à la plage de la Bergerie que nous avons perdu pour quatre ans et qui constitue bien entendu un objectif fort en matière de qualité environnementale et d'attractivité touristique.

Enfin, nous souhaitons encore réduire l'usage du papier et nous prévoyons de passer uniquement à des invitations numériques d'ici la fin de l'année avec quelques exceptions, probablement pour les cérémonies patriotiques. Et bien entendu, les personnes qui souhaiteront encore recevoir des invitations papier pourront expressément en faire la demande. Je précise qu'aujourd'hui, ces envois représentent environ 16 000 euros par an, dont l'immense majorité est liée bien sûr au coût d'affranchissement, et l'on pourrait imaginer qu'une partie de ce budget soit plutôt consacrée à des budgets verts participatifs plutôt qu'à ce type d'envoi.

Ce rapport est l'occasion pour nous de réaffirmer notre engagement en faveur du développement durable. Ce document doit désormais devenir un véritable outil de pilotage pour accélérer concrètement la transition de notre territoire.

Il n'y a pas de vote, il faut simplement prendre acte de ce rapport qui constitue, selon moi, un bon point de départ. Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE** : Merci, Grégory. Est-ce qu'il y a des observations ? Oui, David GIRARD.

**M. GIRARD** : Merci, Madame la Maire. Nous prenons acte de ce rapport 2025 qui, comme Grégory AUDIBERT vient de le dire, témoigne de l'engagement constant de la Commune ces dernières années en faveur du développement durable.

Vous l'avez cité, de nombreuses actions concrètes ont été menées ces dernières années et chacun d'entre nous, je crois, peut s'en réjouir. Il y a eu l'adaptation des espaces publics au changement climatique, la rénovation énergétique des bâtiments, notamment à travers l'OPAH-RU, le développement des mobilités douces, la certification « Port propre » pour le port Saint-Pierre. On a aussi encore les dispositifs, tels que les cours oasis et vous en avez parlé, ainsi que l'OGS.

Ces initiatives traduisent bien la dynamique positive et la prise de conscience collective des enjeux environnementaux. Nous ne doutons pas, comme vous l'avez dit, que vous continuerez dans cette voie, ce que nous souhaitons tous ici.

**Mme LA MAIRE** : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Oui, Nicolas MASSUCO.

**M. MASSUCO** : Oui, Madame la Maire, je vous remercie. J'ai bien entendu ce que vient de dire Monsieur Grégory AUDIBERT et j'en suis assez satisfait, satisfait pour plusieurs raisons. La première des raisons, c'est qu'à l'inverse de ce que vient de dire mon collègue de l'opposition, je me suis plaint sur les années précédentes que le développement durable n'était pas une priorité de la Commune. Je l'ai dit et redit à de nombreuses reprises, j'ai repris mes prises de parole sur les Conseils Municipaux précédents et je valide tout ce que je disais à l'époque.

Là où je ne le rejoins pas, c'est que l'on parle de réelles avancées. On a un tableau en fin de rapport sur le développement durable qui donne les avancées de la commune. Donc c'est vrai que l'on a eu à un moment donné sur les panneaux photovoltaïques une avancée majeure, on est passé de 60 à 1 138. J'indiquais à l'époque que c'était une erreur de la Commune puisqu'il était indiqué sur le complexe de la piscine que c'était 1 200 mètres carrés, et donc on a fait 1 200 ou 1 138 mètres carrés. Sauf que ce rapport n'a pas bougé d'un iota en trois ans, c'est-à-dire que la ville d'Hyères, qui est la ville la plus ensoleillée de France, n'a pas eu un mètre carré supplémentaire de panneaux photovoltaïques en trois ans.

Alors, quand on parle de réelles avancées, j'espère, mais j'en suis persuadé, que vous ferez beaucoup mieux parce que le développement durable, c'est aussi ça.

Je ne vous ai pas entendu parler de, quand vous avez donné vos principales pistes d'amélioration, vous avez indiqué « accélérer les mobilités douces », un kilomètre... Entre 2024 et 2025, il y a eu un kilomètre de piste cyclable...

**M. AUDIBERT** : Ce ne sont pas les principales pistes...

**M. MASSUCO** : Laissez-moi finir, je ne vous ai pas coupé. Donc j'espère que vous accélérerez. Ensuite, « amplifier la végétalisation » pas de difficulté, « retrouver le Pavillon bleu » pourquoi pas, et « réduire l'usage du papier », il faudra que mon

collègue arrête de demander le Conseil Municipal en papier, puisqu'il ne participe pas. Mais la réalité, c'est que le développement durable en trois ans n'a pas bougé.

Il était indiqué, c'est la définition du développement durable : « Le développement durable se définit comme un mode du développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. La croissance responsable s'inscrit dans une perspective de long terme, en intégrant les contraintes écologiques et sociales. » Et la transition écologique ou climatique ?

Je crois que l'on peut faire beaucoup mieux, mais aujourd'hui, je suis très positif parce que je me plaignais de votre prédécesseur, qui était au rapport du développement durable, en lui disant que, finalement, il n'avait pas compris le système, lui parlait de décroissance. Donc j'espère et j'envisage qu'il sera fait beaucoup mieux sur les années à venir parce que, sinon, je n'ai pas vu d'avancées réelles. Je n'ai pas vu d'évolution significative sur les dernières années du développement durable, même si mon collègue, David GIRARD, dit que c'était le Graal finalement.

On a eu quelques améliorations, mais permettez-moi de dire qu'à ce rythme-là, la ville la plus ensoleillée de France restera très en retard par rapport à tous ces engagements, y compris en bien-être du travail, mais je sais que vous ferez mieux.

**M. AUDIBERT** : Simplement, Monsieur Nicolas MASSUCO, sur les panneaux photovoltaïques, je prenais en fait comme référence entre 2021 et 2025, et c'est vrai qu'il y a eu une explosion. C'est vrai qu'à partir de 2023, ça a été un peu stable, mais il ne vous a pas échappé que ce n'est pas notre rapport. Et l'on a bien identifié qu'il fallait aller beaucoup plus loin et on ira beaucoup plus loin, vous pouvez compter sur nous. Merci beaucoup.

**M. MASSUCO** : Et je ne faisais que vanter vos qualités par rapport à votre prédécesseur.

**Mme LA MAIRE** : Merci. Je précise juste qu'il y a quand même eu les cours oasis qui ont été faites et financées par le Département, donc je me permets quand même de les défendre. C'est quand même un sujet important pour nos enfants dans les écoles, c'était pour le coup une véritable avancée qui a été mise en place sur les dernières années. Et clairement nos enjeux sont là, on va accélérer sur ce sujet-là dès que l'on aura la visibilité pour le faire, vous pouvez en être certain.

Oui, Madame COLLIN.

**Mme COLLIN** : Juste une petite remarque pour détendre l'atmosphère.

**Mme LA MAIRE** : Elle est détendue !

**Mme COLLIN** : J'imagine que ce n'est pas la Mairie d'Hyères qui choisit les intitulés de chapitre par rapport à un rapport sur le développement durable.

**M. AUDIBERT** : C'est le Code de l'Environnement.

**Mme COLLIN** : Voilà. Simplement, je trouve qu'intituler « Épanouissement de tous les êtres humains », c'est soit ambitieux, soit inapproprié. Je trouve que c'est un titre très curieux dans un rapport sur le développement durable, mais la Mairie d'Hyères n'y est pour rien.

**Mme LA MAIRE** : Merci. Sébastien FRATELLIA.

**M. FRATELLIA-GUIOL** : C'était juste pour apporter un bémol à Nicolas MASSUCO, lui rappeler quelques fondamentaux. Vous parlez des pistes cyclables, c'est important d'en parler parce que, quand on voit la voie douce qui a été réalisée sur Arromanches dans une zone de biodiversité totale, c'est dix années d'engagement pour faire une voie douce comme celle-là, ce n'est pas rien. On ne crée pas comme ça, on ne fait pas des pistes cyclables à droite, à gauche, c'est une ville qui a un certain nombre d'interdits, il faut donc la préserver, il faut avoir une réflexion.

Et sur le rapport qui est présenté, bien sûr, tout n'est pas, comme vous le disiez, à 100 %, mais je peux vous dire que c'est quand même pas mal du tout l'air de rien. C'est important de le dire parce que, sinon, on est sur du *bashing* systématique et, finalement, je ne suis pas sûr que cela amène à la qualité du débat.

C'était ma réflexion très modeste, mais dix années pour faire une piste cyclable dont un certain nombre de Hyérois, de Métropolitains et de touristes vont bénéficier pour pouvoir déambuler dans une zone de biodiversité, ce n'est pas rien quand même. Mais moi, à mon niveau, quand je vois dix années d'engagement, on réalise la temporalité sur une ville comme Hyères.

**Mme LA MAIRE** : Je me permets de préciser que l'on a remis l'ouvrage sur la table pour la RD 12 donc on va retravailler ce sujet-là de façon soutenue.

## LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

### **AFFAIRE N°28 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ville d'Hyères les Palmiers - Débat d'Orientation Budgétaire 2026 - Budget principal et budgets annexes**

**Mme LA MAIRE** : Délibération numéro 28, on a le Débat d'Orientation Budgétaire donc c'est le budget principal et les budgets annexes.

Avant de laisser la parole à Monsieur BACCI, adjoint aux Finances, pour la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2026, je souhaite partager avec vous quelques éléments de réflexion.

Notre ambition est claire : traduire notre programme de campagne en un véritable projet de mandat.

Un projet lisible structuré cohérent, mais surtout financé et fidèle aux engagements pris devant les Hyéroises et les Hyérois.

Notre action doit avoir du sens.

Elle doit être réaliste.

Elle doit être durable.

Pour cela, nous devons nous doter d'outils de pilotage solides, en particulier sur le plan budgétaire.

La mise en place d'un Plan Pluriannuel d'Investissement constitue, à ce titre, une priorité. Il nous permettra de planifier nos actions dans le temps et de garantir une gestion rigoureuse et responsable de nos ressources.

Mais avant d'agir, il faut comprendre.

Avant de projeter, il faut diagnostiquer.

C'est le travail que nous avons engagé avec l'appui précieux des services communaux, autour de plusieurs axes : organisationnel, financier, urbanistique et structurel.

Sur le plan de l'organisation des services, l'arrivée prochaine d'un Directeur Général des Services et d'un Directeur des services techniques expérimentés nous permettra de proposer un organigramme plus cohérent s'appuyant sur des équipes compétentes et engagées.

Les quatre Directeurs Généraux Adjointes ont été reconduits, avec un rééquilibrage de leur charge de travail.

Nous souhaitons également renforcer notre administration en recrutant un cadre de catégorie A dans la filière de la police municipale, afin de mieux répondre aux enjeux de sécurité qui sont au cœur des attentes de nos concitoyens.

Sur le plan financier, si notre niveau d'endettement est faible, ce dont nous pouvons nous réjouir, nos marges de manœuvre restent très limitées, avec seulement 210 000 euros disponibles en section d'investissement. Cela s'explique notamment par les projets déjà engagés qui mobilisent une grande partie de notre épargne et de notre capacité d'autofinancement.

Je pense en particulier à la reconstruction de l'Espace 3000, qui représente une autorisation de programme de près de 24 millions d'euros. Nous serons particulièrement attentifs à ce que cet équipement conserve une vocation pleinement polyvalente.

Nous avons également engagé un dialogue avec nos partenaires aménageurs que sont TPM et VAD afin de mieux appréhender les projets en cours, leur impact budgétaire et leur cohérence avec notre vision globale pour Hyères.

Sur les questions d'aménagement et d'urbanisme, nous prenons progressivement connaissance des dossiers en cours.

Je pense notamment au projet immobilier porté par Icade aux Salins, sur lequel je vous confirme que nous mobilisons tous les moyens juridiques possibles afin d'obtenir son annulation.

Notre volonté est claire : adopter une approche renouvelée de l'aménagement du territoire. Cela passera, lorsque les conditions seront réunies à l'échelle métropolitaine, par une révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Nous avons identifié, parmi nos élus métropolitains, les compétences nécessaires dans des domaines essentiels : urbanisme, eau, environnement, gestion des espaces naturels.

Nous porterons également une attention particulière aux risques naturels, incendies, inondations, érosion du littoral, débroussailllements, sans oublier le développement des espaces verts, des pistes cyclables et des mobilités douces.

Un Conseil Municipal privé de présentation vous sera prochainement proposé afin de partager plus en détail ces orientations, la date sera communiquée au prochain Conseil.

Mais il est un sujet qui s'impose à nous avec urgence : celui de l'état de notre patrimoine communal. Durant nos campagnes respectives, nous avons tous été interpellés par nos concitoyens sur ce point. Le constat est aujourd'hui sans appel.

Les fermetures du gymnase des Rougières, de l'Espace 3000, de l'école Michelet n'était-elle pas des signaux d'alerte ? Est-ce cela l'excellence du service public ? Ne doit-elle pas être, comme le disait un ancien ministre, « partout et pour tous » ?

Nos bâtiments publics présentent aujourd'hui des signes de dégradation préoccupants qui nécessitent des interventions rapides. Cette situation nous impose d'agir immédiatement.

Un audit global du patrimoine bâti sera lancé sans délai afin de définir une stratégie d'investissement claire, prioritairement orientée vers l'entretien, la sécurisation et la remise à niveau de nos équipements.

D'ores et déjà, plusieurs sites nécessitent une attention urgente : le théâtre Denis, la médiathèque, les gradins du stade Jean Berteau, ceux de l'hippodrome, le centre Olbia, ainsi que plusieurs établissements scolaires, notamment Val des Pins et Guynemer.

La situation du Park Hôtel est, à ce stade, la plus préoccupante. Les questions de sécurité devront être traitées rapidement.

Mes chers collègues, nous ne pouvons plus naviguer à vue.

Le budget qui vous sera présenté dans une semaine a été élaboré par l'ancienne municipalité. Il s'inscrit dans une logique de prudence avec quelques ajustements liés au changement d'exécutif. Mais il doit être compris pour ce qu'il est :

Un budget de transition,

Un budget de lucidité,

Un budget qui marque la fin d'un cycle et le début d'un autre.

La réalité s'impose à nous et nous devons y répondre avec responsabilité. Nous ne promettons pas la facilité. Nous ne promettons pas tout, tout de suite. Mais nous promettons une chose : agir avec sérieux, méthode et détermination.

Ce Débat d'Orientation Budgétaire constitue une étape essentielle. Il traduit notre volonté d'engager notre commune sur une trajectoire claire, structurée et tournée vers l'avenir.

Les défis sont nombreux, mais l'opportunité est réelle.

À nous de la saisir, au service des Hyéroises et des Hyérois.

Je vous remercie.

*(Applaudissements.)*

Je vais à présent passer la parole à Monsieur Florent BACCI.

**M. BACCI** : Merci, Madame la Maire, chers collègues. Je tiens déjà à remercier Sophie MANA, ma prédécesseur, pour le passage de relai en bonne intelligence, notamment sur des problématiques informatiques, je tiens à la saluer. L'opposition peut être constructive, je l'en remercie.

Je tenais également à faire un état des lieux avant de passer au Rapport sur les Orientations Budgétaires qui a été rédigé par les services, je tenais à faire un état des lieux chiffré par rapport à différentes choses que l'on a entendues pendant la campagne, par rapport à différents montants qui ont été évoqués pendant la campagne, donc je vais vous en donner une lecture.

Le Rapport sur les Orientations Budgétaires 2026 est un document d'information des élus locaux sur l'état des finances de la collectivité, ainsi que sur les évolutions prévues des dépenses et des recettes.

Il permet aux élus de débattre et de voter le budget de manière éclairée en effectuant une analyse budgétaire et en préparant leurs arguments.

Le budget primitif 2026, que vous serez amenés à voter la semaine prochaine, comme l'a dit Madame la Maire, est un budget que l'on peut qualifier de contraint ou transitoire.

D'une part, car son vote est particulièrement tardif au mois d'avril et du fait des échéances électorales, une partie des crédits, tant en section de fonctionnement, on est déjà à plus de 30 % consommés, qu'en section d'investissement, a déjà été consommée.

D'autre part, car les arbitrages ont été réalisés en début d'année par la précédente équipe.

La marge de manœuvre en investissement, que je qualifierais plutôt de marge de sécurité, Madame la Maire l'a évoqué tout à l'heure, est de 210 000 euros, c'est un chiffre qui nous est communiqué par les services financiers. Les autorisations de programme, notamment celle de l'Espace 3000 avec un reste à financer de près de 17 millions d'euros, impactent fortement la section d'investissement avec 13,4 millions d'euros de crédits sur le seul BP 2026 pour l'Espace 3000, restes à réaliser compris.

Depuis ma récente prise de fonction, j'ai pu apprécier la qualité du travail réalisé par le service finance de la Commune, compétent et réactif. D'un point de vue strictement comptable, comme le mentionne le rapport que vous allez voir, effectivement, tous les voyants sont au vert.

Par contre je souhaitais, comme je l'ai dit en préambule, mettre en exergue quelques chiffres clés au niveau de ce budget communal.

L'encours de la dette, on a beaucoup entendu parler de cette fameuse réduction de l'encours de la dette. Effectivement, il est passé de 31 millions d'euros en 2015 à 6,1 millions d'euros en 2025, soit moins 25 millions d'euros. Mais le bilan des acquisitions et cessions de la Commune de 2014 à 2025, qui a fait l'objet aussi de beaucoup d'échanges, montre un montant des acquisitions à 4 millions d'euros, et un montant des cessions à 82 millions d'euros. Un différentiel de 78 millions d'euros. Nous avons entendu dire que ce n'était que les baux emphytéotiques, non, les baux emphytéotiques représentent 39 millions d'euros sur ces 82 millions d'euros de cessions, donc différentiel de 78 millions d'euros.

Ces recettes, vous pouvez les vérifier, figurent en section d'investissement au chapitre 024 dans les prévisions budgétaires, et en section de fonctionnement chapitre 77 au compte financier unique dans les précédents documents budgétaires.

Pourquoi acquérir du patrimoine ? On le voit sur d'autres communes, on fait de l'acquisition de patrimoine pour des logements saisonniers, mais également pour des stratégies foncières, préempter pour éviter de subir des programmes immobiliers impactants, ou tout simplement des investissements pour le futur.

Le deuxième point sur lequel je voulais insister, c'est le produit des impôts directs locaux. Il a évolué de manière très favorable, pourquoi ? Parce qu'au niveau de la fiscalité locale, il y a différentes sources d'évolution. Il y a l'évolution des bases qui est indexée sur l'inflation, donc en fonction de l'inflation d'une année sur l'autre, même si les taux communaux n'augmentent pas, votre avis d'imposition et le

montant que vous payez augmentent. Ensuite, au niveau de la Ville d'Hyères, on a eu la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires de 30 % depuis 2023. Et l'on a également un autre facteur, des nouvelles constructions, qui génèrent également des taxes locales.

En 2014, on était à 40 millions d'euros sur les produits fiscaux. En 2025, on est passés à 55 millions d'euros, soit plus 15 millions d'euros. Le vrai gap est sur les trois derniers exercices budgétaires, les taux communaux n'ont pas augmenté, mais ce nouveau prélèvement de majoration de taxe d'habitation génère à lui seul en 2023, personnellement, je trouve que c'était relativement passé sous silence, 1,4 million d'euros par an pour 10 000 résidences secondaires à Hyères. C'est vrai que ce sont des recettes qui sont structurelles pour la Commune, Hyères a 25 % de ses résidences qui sont des résidences secondaires, la moyenne nationale est en dessous de 10 % sur les résidences secondaires.

Ensuite, juste un rappel sur l'évolution des bases : plus 3,4 % en 2022, plus 7,1 % en 2023, plus 3,9 % en 2024, plus 1,7 % en 2025, plus 0,8 % en 2026. Certaines communes ont fait le choix, lors de la majoration sur les résidences secondaires, de baisser les taxes pour les résidences permanentes, taxe foncière, taxe d'habitation. À Hyères, on n'a pas fait ce choix.

Un article, paru dans Var Matin, donnait un classement sur la fiscalité locale, je nuance ce classement, Hyères est 11e sur l'échantillon de 32 communes pour la taxe foncière, 22e sur 32 pour la taxe sur le foncier non bâti, 26e sur 32 pour la taxe d'habitation. Hyères avait des taux historiquement hauts et, compte tenu de ce qui a été exposé précédemment, il est donc logique que la commune ait eu la plus faible évolution de taux sur l'échantillon des 32 communes.

Certes, les taux communaux n'augmentent pas, mais Hyères applique une politique de tarifs également élevée, ce que l'on ne vous prélève pas d'un côté, on vous le prélève de l'autre. Là, il y a un travail à faire au niveau des tarifs, clairement ce qu'on appelle du « *benchmark* » pour comparer les tarifs, notamment au niveau des tarifs scolaires sur l'extrascolaire, je pense que l'on peut mieux faire.

Le point qui a été évoqué par Madame la Maire, c'est le gros point faible sur la commune, c'est ce que l'on appelle la « dette grise ». C'est le retard d'entretien de plusieurs bâtiments assurant le fonctionnement d'un service public. Le sous-investissement dans le patrimoine communal génère à long terme des dépenses plus importantes pour le remettre à niveau.

On a l'exemple avec l'Espace 3000 où l'on a lancé dans l'urgence un gros programme de rénovation pour 24 millions d'euros d'autorisations, on voit que l'on n'y est pas au niveau des subventions. Sur les subventions pour l'Espace 3000, on est à 1,3 million d'euros de l'aide aux communes, mais ce qu'il faut savoir sur l'aide aux communes, c'est qu'elle est acquise pour la Ville d'Hyères. C'est-à-dire que tous les ans, on a 1,3 million d'euros d'aide aux communes de la part du Département, c'est acquis, donc ce que l'on met sur l'Espace 3000, on ne le met pas ailleurs.

Ensuite, on a eu 4,4 millions d'euros de la part de la Région, ce qui nous fait un cofinancement qui est péniblement de 25 %, donc un cofinancement faible vu l'ampleur du projet.

Ensuite, on nous a beaucoup parlé de la dotation globale de fonctionnement, qui est la principale dotation de l'État avec une baisse qui est importante et qui nous était annoncée comme très importante. Effectivement elle l'est, mais il faut relativiser par rapport à tout ce qui a été cité précédemment. Sur la dotation globale de fonctionnement, on est à moins 4,6 millions d'euros sur la période 2014 - 2025. Par rapport aux éléments qui ont été donnés tout à l'heure sur les produits fiscaux et sur les cessions de biens immobiliers, on peut dire que l'impact a été relativement faible.

C'était mon analyse avec les chiffres clés.

**Mme LA MAIRE** : Je voudrais juste préciser que sur l'Espace 3000, projet que l'on a pris en cours et que l'on découvre au fur et à mesure, il faut savoir que l'on a deux rallonges, deux fois un million, donc on est en train de travailler dessus et de regarder. Pour exemple, je partage avec vous, n'a pas été intégrée la sonorisation du bâtiment, donc on est obligés de l'intégrer. Nous avons donc pris la décision, par exemple, de supprimer, pour 350 000 euros, des écrans extérieurs et nous allons réutiliser ces 350 000 euros pour faire une sonorisation parce qu'il faut bien que le bâtiment fonctionne. Et également sur le parking extérieur qui n'avait pas été prévu en réfection, on a fait réorienter de l'argent qui était prévu pour la réfection du parking de La Vilette que l'on va réintroduire sur la réfection du parking de l'Espace 3000, donc maintenant on a un projet. Donc, petit à petit, on prend connaissance et l'on essaie de rétablir le mieux ce que l'on peut. Et forcément, sur le budget la semaine prochaine, on sera plus concret, on reviendra pour bien vous expliquer ce que l'on a suspendu, ce que l'on va continuer et comment nous allons essayer de progresser au mieux avec un établissement, je le répète, qui doit être ouvert à tous. Madame COLLIN ?

**Mme COLLIN** : Merci, Madame la Maire. Nous reconnaissons volontiers que les délais d'établissement d'un nouveau budget étaient très courts. Nous prenons également en compte les engagements financiers pris antérieurement qu'il convient d'honorer.

Et nous sommes heureux de constater que vous êtes désireuse de privilégier dans vos actions l'entretien du patrimoine immobilier afin de ne plus avoir, comme il a été rappelé, à connaître comme par le passé les problèmes rencontrés à l'Espace 3000, le gymnase des Rougières ou l'école Michelet, sur nos voies de circulation et nos trottoirs, etc.

Recruter davantage d'effectifs de police, c'est aussi une façon de se donner les moyens d'avoir une ville propre et sûre, et ces mesures vont, selon nous, dans le bon sens.

Mais puisque nous sommes ici dans le cadre d'un questionnaire sur le budget, deux thèmes nous tiennent à cœur : le poids de TPM et la fiscalité.

Le poids de TPM dans le budget. Je rappellerai tout de suite que notre mouvement est le seul à s'être opposé à l'entrée dans TPM à coup sûr par prémonition de ce à quoi nous assistons aujourd'hui, à savoir : une dépossession de souveraineté communale dans des secteurs clés ainsi qu'à une complexité de fonctionnement comparable à celui d'une usine à gaz, si vous me permettez l'expression.

Au-delà de ces handicaps, l'aspect financier nous interpelle. En effet, TPM représente des recettes et des dépenses, entre autres dépenses, notre cotisation de 20 % de nos recettes touristiques alors qu'Hyères est la ville de la communauté qui rapporte le plus de recettes touristiques. C'est un entrelacs de compensations entre tous les services calculé par une commission (la CLECT) nécessitant la mobilisation de nombreux fonctionnaires.

Tout cela pour vous poser la question qui fâche : combien coûte à Hyères cette participation à TPM ? Sommes-nous bénéficiaires ou déficitaires ? Et quand bien même serions-nous bénéficiaires financièrement, le sommes-nous qualitativement lorsque l'on considère que nous ne sommes pas libres d'attribuer aux Hyérois les logements d'Hyères ni de créer de nouvelles lignes de navette. Mais ceci est une autre question qui est plutôt philosophique et qui n'a pas sa place dans ce DOB.

Quant à la fiscalité, donc le deuxième thème qui nous est cher, elle peut être directement corrélée au pouvoir d'achat. Vous n'augmentez pas le taux d'imposition, très bien, mais cela ne nous suffit pas. Nous sommes avant tout pragmatiques et l'imposition étant exprimée par un taux, ce taux s'applique à des bases, comme l'a dit Monsieur BACCI, qui sont en augmentation.

Je voudrais prendre un exemple qui vous paraîtra bien sûr exagéré, mais dont le raisonnement est juste. La taxe de 60 % que le gouvernement applique sur l'essence ne varie pas, il n'augmente pas le taux, mais le prix de la base, c'est-à-dire le prix du baril, lui, augmente. Résultat, le prix à la pompe augmente, tout le monde l'aura constaté. Et c'est pareil avec l'impôt, même si ce n'est pas dans les mêmes proportions, fort heureusement. Le coût au bas de la feuille augmente chaque année, même si le taux d'imposition n'augmente pas.

Ainsi, tout comme à votre prédécesseur, nous vous demandons, et, puisque la situation financière le permet, de rendre aux Hyérois du pouvoir d'achat pour compenser cette hausse, non pas du taux d'imposition, mais de la hausse de l'impôt. Et cela, que ce soit par la création d'une mutuelle communale, la baisse de coût de la cantine et/ou du centre aéré, de la crèche, de la maison de retraite, de la cotisation au sport, ce ne sont pas les idées qui manquent, ou la baisse directe du taux communal, comme l'ont fait d'autres communes ainsi que l'a rappelé Monsieur BACCI.

Merci de m'avoir écoutée.

**Mme LA MAIRE** : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Sébastien.

**M. FRATELLIA-GUIOL** : Oui, alors Sophie MANA n'étant pas à nos côtés, on va donner quelques éléments, en tout cas d'information. Une très bonne santé financière, on parle évidemment de la Commune, avec une capacité de désendettement de 0,57 par an, c'est-à-dire six mois par habitant. Pour mémoire, le seuil d'alerte est à 12 ans. Nous laissons une Ville avec une dette proche de zéro, c'est important de le rappeler, une rareté pour une commune de notre strate, un autofinancement solide avec une épargne brute de plus de 7,8 millions d'euros, et un résultat reporté de plus de 10 millions d'euros.

Nous vous donnons les moyens d'agir sans avoir à augmenter la pression fiscale sur les ménages. Ce budget maintient des taux d'imposition inchangés, une ligne que vous n'avez pas modifiée et nous le saluons.

Ce socle technique va vous permettre de sécuriser le présent et il ne fige pas pour autant l'avenir, c'est une phrase philosophique, mais cela s'impose.

Très prochainement, tout au long de l'exercice, c'est ça qu'il est important de rappeler, il y aura des décisions modificatives. Et sur ces décisions-là, je pense que nous apporterons notre réflexion.

On salue également bien évidemment l'audit des bâtiments techniques, c'est important, c'est même essentiel.

Et puis une question plus pratico-pratique concernant la Maison de la santé de l'Ayguade et la Maison de l'environnement du côté de la Crestade. Est-ce que ces investissements seront maintenus ? Merci, Madame la Maire.

**Mme LA MAIRE** : Oui, Nicolas.

**M. MASSUCO** : Merci, Madame la Maire. Je dois vous dire que j'avais une excitation toute particulière aujourd'hui en venant parce que j'attendais ce ROB 2026 avec beaucoup d'impatience. Je me doutais bien que le ROB ne serait que technique, puisqu'en ayant pris vos fonctions le 22 mars, ou le 28 si l'on compte que votre mise en fonction a été faite le 28, je me doutais bien qu'il y aurait une appréciation toute technique.

Par contre, mon excitation fut vite redescendue. Je ne sais pourquoi, mais j'ai lu un document banal, critiqué depuis de nombreuses années par nos groupes, par vous également, puisque nous avons fait cause commune pendant un temps, critiqué par le groupe HTN pendant très longtemps, les six ans de la mandature précédente. Et je m'étais dit qu'il était quasi impossible, la politique peut tout faire, mais pas à ce point, d'avoir un document à voter qui était *stricto sensu* le même que les années précédentes sans que personne ne sourcille. Et quelle déception ne fut-elle quand je vis, à la lecture des documents, que le ROB est exactement identique aux années précédentes.

Alors je me suis replongé, parce que j'aime me replonger de temps en temps dans les Conseils Municipaux précédents. Et je lisais Monsieur MARTIN, avec beaucoup d'envolées, dire : « Mais ce ROB, il est totalement impossible, on ne peut pas le cautionner. Un fonctionnement qui ne correspond à rien, des bâtiments publics qui ne sont pas finalement entretenus. » Et puis je lisais également Madame Véronique BERNARDINI, à l'époque dans le groupe que j'avais la chance d'avoir avec vous, c'était la même chose. Et aujourd'hui, on nous propose le même ROB.

Alors, pour justifier le ROB que l'on vient de nous proposer, permettez-moi de vous le dire, on nous a critiqués les 10 ou 12 années précédentes de mandat. J'entends, puisque, de toute façon, je n'ai fait que six ans et je les avais critiqués pendant six ans, et il me semblait que je n'étais pas le seul.

Maintenant, je me pose quand même des questions. Quand je lis ce ROB, qu'est-ce qu'il propose ? Rien. Pas une note sur l'avenir de la commune, pas une note sur ce qu'il va se passer demain, rien. Alors je vais même vous dire mieux, un ROB que l'on tente de critiquer et où il est marqué : « Maintien d'une épargne significative grâce à une gestion rigoureuse. » Mais c'est rigoureux ou critiquable ? Parce que, moi, je veux bien comprendre ou tenter de comprendre, soit on me dit que c'est rigoureux et on adopte, soit on me dit que ce n'est pas rigoureux et on n'adopte plus.

Alors j'entends, parce qu'à travers les mots, il y a quand même des pensées, que finalement la Commune est quasiment en difficulté, pour l'entretien des bâtiments à venir, la Municipalité précédente n'a pas tout fait correctement et a laissé un passif qui va être dur à digérer, j'entends. Sauf que dans ce cadre-là, ne mettez pas dans le ROB que la gestion était rigoureuse parce que, sinon, il n'y a plus de logique. Et j'entends également parce que je lis les phrases : « Taux d'imposition inchangé », mais j'entends entre les lignes que ça va peut-être être difficile. Je n'en sais rien, il n'y a plus d'argent, on m'a dit qu'il n'y avait plus que 200 000 euros d'encours.

**Mme LA MAIRE** : Vous pouvez tout imaginer.

**M. MASSUCO** : Je peux tout imaginer surtout avec ce ROB qui, permettez-moi de vous le dire, est dénué de fondements. Et je suis allé tellement loin dans l'imagination que je me suis demandé finalement en venant ici ce que vous alliez voter aujourd'hui parce que le même ROB l'année dernière, vous l'avez voté négativement. Et Monsieur MARTIN, même ROB l'année dernière, l'a voté négativement.

Et puis j'entends également, parce que j'aime entendre, qu'au final le budget primitif sera un peu différent. Oui, j'ai souvent critiqué l'ancien maire en disant : « Mais vous nous faites le ROB 15 jours avant le budget primitif » ou un mois avant puisque c'était un mois avant, mais là, on a reçu les deux en même temps. Donc, il me semblait que la logique, c'était d'abord de voter le ROB pour avoir l'orientation budgétaire, et ensuite, imaginons que l'on vote le budget primitif.

Je ne comprends plus rien, je vous le dis. Ce ROB est sans queue ni tête, je ne vois pas comment vous feriez pour le voter, moi, je ne peux pas le voter parce que, de toute façon, on dit qu'il n'est pas bon, mais on dit qu'il est inchangé. Aujourd'hui, je suis en grande difficulté, c'est qu'il y a des élus qui vont voter le ROB après l'avoir critiqué pendant six ans. Nous, on votera contre parce qu'on a quand même une qualité, mais on en avait partagé l'expérience, ce qu'on a dit sur le budget de la Municipalité précédente, on était tous d'accord. Je suis désolé, mais je n'ai jamais été dans la majorité dans la précédente. Et ce que l'on dit aujourd'hui, tout le monde a dû le constater, donc, aujourd'hui, on votera négativement ce ROB. Ce matin, je lisais le journal Var Matin et Madame MASSI, ne soufflez pas, non...

**Mme LA MAIRE** : Allez-y.

**M. MASSUCO** : Elle a eu le bénéfice au moins de rendre quelques mesures, alors elle était en place déjà, c'est plus facile. Mais là, on n'a rien, en investissement on n'a rien, on n'a pas un demi-projet, on sait que l'on va faire un audit. Moi, je dis aujourd'hui que j'ai hâte de voir la suite parce que ce que je vois là, c'est quand même dur.

**Mme LA MAIRE** : Vous avez fini, Monsieur MASSUCO ?

**M. MASSUCO** : J'ai tout à fait fini.

**Mme LA MAIRE** : La première chose que je veux dire, la première différence, c'est que, nous, nous avons été élus avec 48 % et vous 14 %, vous n'avez pas été élu, c'est dommage, mais c'est comme ça. C'est la première des choses que je tiens à vous dire.

*(Applaudissements.)*

**Mme LA MAIRE** : La deuxième chose, c'est que je n'ai pas fait cette campagne avec vous, vous avez beau essayer de m'associer à vous, je ne suis plus associée à vous depuis longtemps.

La troisième chose que je tiens à vous dire, c'est que l'on est aux responsabilités. Et quand on est aux responsabilités, il y a des choses qui ont été engagées, il y a des choses qui ont été faites et on ne peut pas faire autrement que de les continuer et d'essayer de les améliorer. On a à peu près trois semaines, un peu moins, de fonctionnement, on a essayé de travailler le plus précisément possible, on ne dérogera pas de ce que l'on a dit pendant la campagne. Maintenant, le rythme ne vous convient peut-être pas, je le conçois, mais je pense largement que l'on a déjà fait un énorme travail contrairement à ce que vous maintenez ici, vous avez bien tort de penser cela, on a fait un énorme travail.

Aujourd'hui, même si vous ne voulez pas l'admettre, la Ville n'est pas endettée ou quasiment pas, que vous le vouliez ou non, et aujourd'hui, ça nous laisse des marges de manœuvre pour orienter notre politique différemment. Ce sera une politique forcément de préservation du patrimoine sur lequel nous allons travailler

fortement. Mais s'il vous plaît, Monsieur MASSUCO, trois semaines, donc vos envolées lyriques, vous vous les gardez.

*(Applaudissements.)*

**M. MASSUCO** : Mais déjà, je ne vais pas me les garder. Après, on n'est pas dans un stade de foot.

**Mme FERJANI** : C'est interdit par le règlement intérieur !

**M. MASSUCO** : Faites respecter le règlement intérieur, cela ne sert à rien de faire applaudir.

**Mme LA MAIRE** : Ne parlez pas tous les deux en même temps, on ne vous entend pas.

**M. MASSUCO** : Aujourd'hui, il y a une critique qui a été faite et pas par moi, elle est faite par votre adjoint aux finances.

**M. BACCI** : Monsieur MASSUCO, ce n'est pas une critique, c'est un état des lieux. J'ai donné des chiffres, c'est un état des lieux, après vous le prenez comme vous voulez, mais c'est un état des lieux. Par contre, rappelez-moi votre métier ? Vous êtes un homme de loi ?

**M. MASSUCO** : Quel rapport avec mon métier ?

**M. BACCI** : Il me semble que les services vous ont envoyé un courrier vous expliquant les délais, pourquoi on votait avec ces délais-là le ROB et le budget, donc je ne comprends pas trop. Monsieur MASSUCO, vous n'avez pas eu ce courrier ?

**M. MASSUCO** : Vous n'avez pas fait du ROB aujourd'hui, vous avez fait une critique des années passées.

**M. BACCI** : Non, un état des lieux. Le ROB, c'est ce que l'on est en train de faire là, c'est un Rapport d'Orientation Budgétaire. Déjà ce qui m'inquiète et vous devriez le savoir...

**M. MASSUCO** : Moi, je suis inquiet quand je vous entends.

**M. BACCI** : Ne vous inquiétez pas. Ce qui m'inquiète, c'est qu'il n'y a pas de vote sur le ROB, on prend acte d'un ROB, donc déjà c'est le premier point et vous devriez le savoir. Vous êtes depuis six ans au Conseil Municipal, on prend acte d'un ROB.

**M. MASSUCO** : Vous êtes mal placé pour les leçons.

**M. BACCI** : Je suis mal placé pour les leçons ? Je ne pense pas. Exactement, je ne donne pas de leçon, j'ai fait un état des lieux et le ROB arrive. Alors, effectivement, le ROB a été rédigé par les services, c'est un document technique. Si vous regardez les délais comme vous l'avez dit tout à l'heure, on a pris les fonctions le 30 mars et les délais sont de 12 jours avec la nomenclature M57, c'est 12 jours, on n'a pas le

choix. Donc, le document a été rédigé par la précédente équipe, on n'a pas le choix, donc on ne pouvait pas modifier le document. Effectivement, j'ai vu que certains termes étaient dithyrambiques, j'aurais préféré un document plus neutre, toujours est-il que ce document a été fait ainsi et que l'on avait des délais à respecter.

Maintenant, le principal intérêt du Rapport d'Orientation Budgétaire, c'est qu'il donne des données chiffrées. Je pense que dans ce Rapport d'Orientation Budgétaire que je n'ai pas encore lu d'ailleurs, même si je vous ai fait un état des lieux, il y a quand même des chiffres qui permettent de débattre et de prendre acte.

**Mme LA MAIRE** : Je voudrais continuer à répondre à Madame COLLIN qui a évoqué la déposssession par la Métropole TPM. Donc je voudrais vous informer que l'on a actuellement un projet, mais, pour le moment, tout n'est pas avancé côté Métropole, il y a même un peu de retard qui est pris, c'est un projet de remunicipalisation qui est en train d'être regardé au niveau de certains services, voir ce que cela peut rapporter ou pas. Et il y a un discours qui va être fait sur ce que l'on appelle la « CLECT », c'est la répartition des ressources entre la Métropole et la commune, ça, c'est un vrai travail qui va être engagé.

Et puis je voulais revenir aussi sur, par exemple, les navettes. On a pris une décision également, c'est de supprimer le cabotage au départ des Salins et que l'argent qui servait au cabotage soit rebasculé sur la navette ouest pour que l'on puisse avoir un équilibre. Donc, une navette sur l'Espace 3000 qui va au centre-ville et une navette, comme nous nous étions engagés, qui va aller des quartiers ouest vers le centre-ville. Donc cela est en cours, on a travaillé assez rapidement dessus.

Sur la fiscalité, on s'est engagés déjà à ne pas augmenter les impôts, donc on s'y tiendra, on n'augmentera pas les impôts. Après, on n'a pas une situation qui permet aujourd'hui en l'état de baisser les impôts, ceci dit, si la situation venait à être celle-ci, on le fera sans aucun doute, mais, pour le moment, ce n'est pas le cas.

Et je voulais répondre aussi à David GIRARD et à Sébastien FRATELLIA. En réalité, au-delà des comptes, c'est la dette grise qui est cette dette qui va peser finalement sur tout notre patrimoine qui est à reprendre et à travailler, sur lequel l'audit va venir appuyer cette situation et va nous permettre d'ordonnancer et de structurer la façon dont on va reprendre en main tous ces bâtiments. C'est cela qui va peser très cher sur le mandat que l'on va faire parce que l'on a un certain nombre de bâtiments et d'alertes que l'on nous a données dans un espace très court. Et je ne peux pas croire que ces alertes n'aient pas été données auparavant, néanmoins la situation est celle-là.

Vous nous avez parlé de la Maison de santé à l'Ayguade. Elle sera maintenue, simplement on revoit le projet pour essayer de l'amender de façon positive en dur pour éviter d'avoir justement des Algeco. Donc on voudrait vraiment voir, on est en train de revoir le projet, mais la Maison est maintenue.

Et la deuxième question que vous m'avez posée, c'est sur la Maison de l'environnement sur la Crestade. C'est un projet que, pour le moment, nous avons mis en suspens compte tenu d'une certaine situation sur laquelle il va falloir que l'on travaille en fonction des relogements que l'on doit faire et des bâtiments, donc on attend cette situation.

J'ai essayé de répondre à l'ensemble des questions. Je vous remercie.

**M. AUDIBERT** : Sur la Maison de l'environnement, je veux juste préciser qu'effectivement, sur le principe de la Maison de l'environnement, on est à fond pour. Après, qu'elle soit positionnée à la Crestade, ça, honnêtement, pour l'instant, on y réfléchit.

**Mme LA MAIRE** : Je pense... Pardon, allez-y.

**M. FERRÉ** : Si vous me le permettez, Madame la Maire. Puisqu'on parle de la Maison de l'environnement qui était prévue à la Crestade, je crois savoir qu'il y a un problème déjà d'acquisition de la maison Ducros. Je voudrais savoir où l'on en est au niveau du tribunal, puisque je crois savoir qu'il y a eu des imitations de signature lorsque les actes notariés ont été passés. Ce sont les anciens propriétaires qui m'ont tenu informé de cette situation. J'aimerais, je ne vous le demande pas pour aujourd'hui, que l'on regarde cela de près. Vous venez de dire aussi que la décision de relogement participait aussi, cette maison est inhabitée sinon par les squatters, elle est murée maintenant.

**Mme LA MAIRE** : Je me suis probablement mal exprimée, de relogement de certains services, ce n'est pas du tout pour y faire du logement. Et je n'ai pas connaissance de ce que vous évoquez, donc on va regarder et on reviendra vers vous, il n'y a pas de problème.

**M. FERRÉ** : S'il vous plaît, merci.

**Mme LA MAIRE** : Je pense que le débat a eu lieu, donc on prend acte de la tenue du débat.

## LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

### **AFFAIRE N°29 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Adoption du règlement budgétaire et financier**

**Mme LA MAIRE** : On passe à la délibération numéro 29, qui est l'adoption du règlement budgétaire et financier. Je passe la parole à Monsieur BACCI.

**M. BACCI** : Merci, Madame la Maire. L'adoption d'un règlement budgétaire et financier est obligatoire pour toutes les entités appliquant l'instruction budgétaire et comptable M57, dont j'ai parlé tout à l'heure, à l'exception des communes et des

groupements de moins de 3 500 habitants, conformément à l'article L. 5217-10-8 du CGCT.

Le règlement budgétaire et financier fixe le cadre et les principales règles de gestion applicables à la collectivité pour la préparation et l'exécution du budget.

Il formalise et précise les principales règles de gestion financière qui résultent du Code Général des Collectivités Territoriales, de la loi organique relative aux lois des finances du 1er août 2001 et du décret numéro 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et des instructions budgétaires et comptables applicables aux collectivités.

Il définit également des règles internes de gestion propres dans le respect des textes ci-dessus énoncés et conformément à l'organisation de ces services.

Il s'impose à l'ensemble des services gestionnaires de crédits, et renforce la cohérence et l'harmonisation des procédures budgétaires en vue de garantir la permanence des méthodes et des processus internes.

Il vise également à vulgariser le budget et la comptabilité, afin de les rendre accessibles aux élus et aux agents non spécialistes, tout en contribuant à développer une culture de gestion partagée.

L'approbation du règlement budgétaire et financier doit intervenir au plus tard avant le vote du premier budget primitif en M57, idéalement dans la séance qui le précède afin de permettre une meilleure compréhension des nouveaux mécanismes mis en place, notamment ceux liés à la pluriannualité.

La commune, par délibération numéro quatre en date du 17 décembre 2021, a adopté la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2022 et le règlement budgétaire et financier pour la durée de la mandature.

Il convient donc, avant le vote du budget primitif 2026, d'approuver pour la durée de la nouvelle mandature le projet de règlement budgétaire et financier.

Par ailleurs, conformément aux procédures budgétaires et comptables de la nomenclature M57, il vous est également proposé d'autoriser Madame la Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

En ce qui concerne ces mouvements de crédits dans la limite de 7,5 % de chacune des sections, c'est une liberté qui est donnée dans le cadre de la nomenclature M57 qui permet, si l'on a un besoin ponctuel, de faire un virement de crédits. Et il sera rendu compte de ce virement de crédits à la prochaine séance du Conseil Municipal lors de la lecture des décisions municipales, puisque ces virements de crédits se font via des décisions municipales.

**Mme LA MAIRE** : Merci. Est-ce qu'il y a des observations ? Donc je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**Mme LA MAIRE** : L'ordre du jour de la séance étant épuisé, la séance est levée. Je propose à toutes les dames de venir récupérer une fleur qui est volontiers offerte par la SICA. Merci.

**(La séance est levée à 16 h 44.)**

**LE PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU :**

**17 AVRIL 2026**

**A ÉTÉ ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

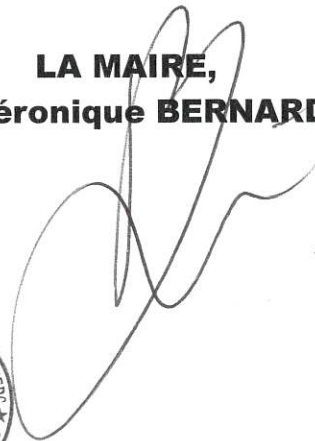
**LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU :**

**19 JUIN 2026**

**LA SECRÉTAIRE DE SEANCE,  
Mme Lia PETIT**



**LA MAIRE,  
Mme Véronique BERNARDINI**







VILLE D'HYÈRES  
LES PALMIERS

